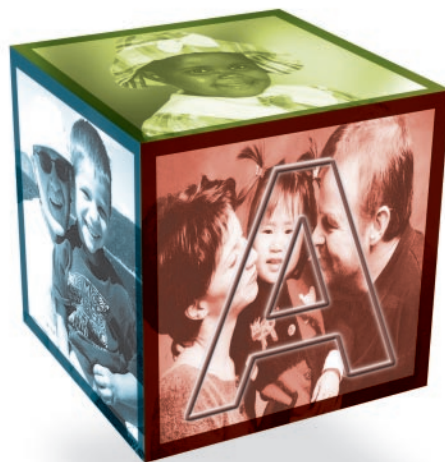


S E C R É T A R I A T
à l' *a* doption internationale
D U Q U É B E C

**LES ADOPTIONS
INTERNATIONALES
AU QUÉBEC**

Évolution de 1990 à 1999
et portrait statistique de 1999



S E C R É T A R I A T
à l' *a* doption internationale
D U Q U É B E C

**LES ADOPTIONS
INTERNATIONALES
AU QUÉBEC**

Évolution de 1990 à 1999
et portrait statistique de 1999

Novembre 2000

Ginette Beaulne et
Jean-François Lachance
Avec la collaboration
de Hoa Nguyen



Québec 

Ministère de
la Santé et des Services sociaux
Secrétariat à l'adoption
internationale

Remerciements

Aux personnes qui ont lu et commenté les versions préliminaires du document : Mmes Hélène Bellisle, Christine Colin, Sylvie Fortin, Monique Hébert, Francine Hubert et Isabelle Sourdif.

À l'auteur du système de compilation des données statistiques sur base Excel : M. Jean-Marc Bélisle.

Édition produite par :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document, faites parvenir votre commande par télécopieur : **(418) 644-4574**

par courriel : **communications@msss.gouv.qc.ca**

ou par la poste : **Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction des communications
1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1**

Le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/adoption

Sauf indication contraire, la forme masculine désigne autant les hommes que les femmes lorsque le contexte s'y prête.

Le terme « adoptant » fait référence à la personne qui adopte seule aussi bien qu'à celle qui le fait en couple.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec, 2000

Bibliothèque nationale du Canada, 2000

ISBN 2-550-36930-0

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	1
Introduction.....	3
Considération méthodologique	4
CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DES ADOPTIONS INTERNATIONALES AU QUÉBEC, 1990-1999	5
1.1 Portrait d'ensemble	5
1.2 Les différentes catégories d'adoption.....	3
Selon le lien de parenté	3
Selon l'intermédiaire.....	3
1.3 Portrait des adoptants.....	5
Mode de vie conjugale	5
Âge	5
Particularités des personnes qui adoptent seules.....	7
Lieu de résidence.....	11
1.4 Portrait des enfants adoptés.....	12
Pays d'origine	12
Sexe	13
Âge	14
Fratreries.....	20
CHAPITRE 2 LES ADOPTIONS INTERNATIONALES EN 1999.....	22
2.1 Les différentes catégories d'adoption.....	22
Selon le lien de parenté	22
Selon l'intermédiaire.....	22
2.2 Portrait des adoptants.....	23
• Mode de vie conjugale	23
Âge	24
Particularités des personnes qui adoptent seules.....	26
Lieu de résidence.....	29
2.3 Portrait des enfants adoptés.....	30
Pays d'origine	30
Sexe	31
Âge	32
Fratreries.....	37

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1	Évolution du nombre d'adoptions internationales, de 1990 à 1999
Graphique 1.2	Adoptions internationales selon les continents, Québec, 1990-1999
Graphique 1.3	Adoptions internationales selon le lien de parenté de l'enfant avec l'adoptant et selon l'intermédiaire, Québec, 1990-1999
Graphique 1.4	Pays d'origine des enfants adoptés par l'intermédiaire des organismes agréés, Québec, 1990-1999
Graphique 1.5	Adoptions internationales selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.6	Âge minimum, moyen et maximum des adoptants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.7	Répartition des adoptants selon le groupe d'âge, Québec, 1990-1999
Graphique 1.8	Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules selon le sexe, Québec, 1990-1999
Graphique 1.9	Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.10	Âge moyen des adoptants selon le mode de vie conjugale, Québec, 1990-1999
Graphique 1.11	Âge moyen des enfants selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.12	Âge moyen des enfants selon le sexe des adoptants seuls, Québec, 1990-1999
Graphique 1.13	Proportions des enfants adoptés selon le sexe et selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.14	Adoptions internationales selon la région sociosanitaire de résidence des adoptants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.15	Adoptions internationales selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1990-1999
Graphique 1.16	Répartition des adoptions selon le sexe de l'enfant, Québec, 1990-1999
Graphique 1.17	Sexe de l'enfant selon le pays d'origine, Québec, 1990-1999
Graphique 1.18	Répartition des enfants adoptés selon les groupes d'âge, Québec, 1990-1999
Graphique 1.19	Âge moyen des filles et des garçons adoptés à l'étranger, Québec, 1990-1999
Graphique 1.20	Proportions des garçons et des filles selon l'âge des enfants adoptés, Québec, 1990-1999
Graphique 1.21	Proportions des enfants adoptés ayant moins de 12 mois* selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999
Graphique 1.22	Proportions des enfants adoptés ayant entre 12 et 23 mois* selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999
Graphique 1.23	Proportions des enfants adoptés ayant entre 24 et 47 mois* selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999
Graphique 1.24	Proportions des enfants adoptés ayant 48 mois ou plus* selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999
Graphique 1.25	Adoptions internationales de fratries, Québec, 1990-1999
Graphique 1.26	Répartition des enfants adoptés au sein de fratries selon les groupes d'âge, Québec, 1990-1999
Graphique 1.27	Pays d'origine des fratries adoptées au Québec, 1990-1999

Graphique 2.1	Adoptions internationales selon le lien de parenté de l'enfant avec l'adoptant et selon l'intermédiaire, Québec, 1999
Graphique 2.2	Pays d'origine des enfants adoptés par l'intermédiaire des organismes agréés, Québec, 1999
Graphique 2.3	Adoptions internationales selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1999
Graphique 2.4	Âges minimum, moyen et maximum des adoptants, Québec, 1999
Graphique 2.5	Répartition des adoptants selon le groupe d'âge, Québec, 1999
Graphique 2.6	Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules selon le sexe, Québec, 1999
Graphique 2.7	Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1999
Graphique 2.8	Âge moyen des adoptants selon le mode de vie conjugale, Québec, 1999
Graphique 2.9	Âge moyen des enfants selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1999
Graphique 2.10	Proportions des enfants adoptés selon le sexe et selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1999
Graphique 2.11	Adoptions internationales selon la région sociosanitaire de résidence des adoptants, Québec, 1999
Graphique 2.12	Adoptions internationales selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1999
Graphique 2.13	Répartition des adoptions selon le sexe de l'enfant, Québec, 1999
Graphique 2.14	Sexe de l'enfant selon le pays d'origine, Québec, 1999
Graphique 2.15	Répartition des enfants adoptés selon le groupe d'âge, Québec, 1999
Graphique 2.16	Âge moyen des filles et des garçons adoptés à l'étranger, Québec, 1999
Graphique 2.17	Proportions des garçons et des filles selon l'âge des enfants adoptés, Québec, 1999
Graphique 2.18	Proportions des enfants adoptés ayant moins de 12 mois selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999
Graphique 2.19	Proportions des enfants adoptés ayant entre 12 et 23 mois selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999
Graphique 2.20	Proportions des enfants adoptés ayant entre 24 et 47 mois selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999
Graphique 2.21	Proportions des enfants adoptés ayant 48 mois ou plus selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999
Graphique 2.22	Adoptions internationales de fratries, Québec, 1999
Graphique 2.23	Répartition des enfants adoptés au sein de fratries selon les groupes d'âge, Québec, 1999
Graphique 2.24	Pays d'origine des fratries adoptées au Québec, 1999

Sommaire

L'adoption d'enfants domiciliés hors Québec par des familles québécoises a connu une progression constante depuis les trente dernières années. Cette hausse du nombre des adoptions internationales s'accompagne d'une diversification plus prononcée des pays d'origine des enfants, si bien que des enfants sont entrés en provenance de près de 90 pays.

Pour la décennie 1990-1999, on dénombre 7899 adoptions internationales, soit une moyenne de 790 par année. Au cours des deux dernières années (1998 et 1999), la moyenne annuelle atteignait 898 adoptions. Les adoptions internationales représentent environ 70 % de toutes les adoptions enregistrées au Québec.

Un peu plus de la moitié des enfants adoptés sont originaires d'Asie (58,1 %), principalement de la Chine. Plus du quart des adoptés (27,4 %) viennent des Amériques, notamment d'Haïti. Un enfant adopté sur huit (12,8 %) est originaire d'Europe, essentiellement de la Roumanie et de la Russie. L'Afrique ne représente, pour le moment, qu'une part marginale des adoptions internationales au Québec.

Entre 1990 et 1999, 70,1 % des adoptions internationales se sont faites par l'intermédiaire d'organismes agréés en adoption internationale. Cette proportion a graduellement augmenté au cours des années pour atteindre près de 90 % pendant les dernières années de cette période. Soulignons qu'au cours de l'année suivant l'introduction des modifications législatives de 1990, on comptait 10 organismes agréés œuvrant dans 12 pays alors qu'en 1999, on en dénombrait 16 dans 21 pays. Par ailleurs, 25,1 % des adoptions sont le fait d'adoptants ayant effectué eux-mêmes les démarches en vue de l'adoption d'un enfant domicilié à l'étranger ; cette catégorie inclut des enfants apparentés et non apparentés aux adoptants. Dans certaines situations, le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI) a joué le rôle d'intermédiaire en recevant directement une proposition d'enfant pour des adoptants (4,8 %).

Au cours de la période 1990-1999, la moyenne d'âge des adoptants était de 38,8 ans chez les hommes et de 37,4 ans chez les femmes. La plupart des personnes adoptent en couple, mais une adoption sur douze (8,4 %) était faite par une personne seule.

Dans un peu moins de la moitié des cas (46,4 %), les adoptants résidaient dans les régions sociosanitaires de Montréal-Centre, de la Montérégie et de Laval. Toutefois, on constate que l'adoption internationale n'est pas l'apanage des résidents de la zone métropolitaine puisque l'on retrouve des adoptions internationales dans toutes les régions du Québec. La distribution des adoptions est, à peu de choses près, très similaire à celle de la population québécoise selon le découpage par régions sociosanitaires.

Au cours des années 1990, l'âge moyen des enfants était de 23,3 mois et la majorité des enfants adoptés étaient des filles.

Dans la majorité des cas (94,6 %), un seul enfant est adopté au cours d'une même démarche. Toutefois, 5,4 % des démarches concernent l'adoption simultanée de plusieurs enfants, le cas le plus fréquent étant l'adoption de plusieurs membres d'une même fratrie (3,9 % de l'ensemble des démarches).

En 1999, on comptait 888 adoptions internationales. Les principaux pays d'origine des enfants étaient la Chine, Haïti, la Russie, le Viêt Nam et la Colombie. Le portrait des adoptants et des enfants adoptés est très similaire à celui des années 1990.

Introduction

Le présent document trace le portrait statistique des adoptions d'enfants domiciliés hors Québec par des familles québécoises. C'est le second ouvrage du genre à être publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, de qui relève le Secrétariat à l'adoption internationale, depuis celui qui a été réalisé en 1996 par Françoise-Romaine Ouellette¹. Il s'inscrit parmi les objectifs du Secrétariat à l'adoption internationale qui visent à rendre publics, sur une base régulière, des renseignements non nominatifs sur l'adoption.

Ces objectifs d'information découlent du mandat du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI), qui est :

- de coordonner les activités en matière d'adoption internationale au Québec dans l'intérêt supérieur des enfants et le respect de leurs droits fondamentaux ;
- d'aider et de conseiller les personnes et les familles qui ont le projet d'adopter un enfant domicilié hors Québec ainsi que d'assurer de la conformité de leur projet d'adoption ;
- de recommander au ministre de la Santé et des Services sociaux l'agrément d'organismes œuvrant en adoption internationale ;
- de conseiller et de soutenir les organismes agréés et d'assurer une surveillance de leurs activités dans le cadre prescrit par la loi ;
- de veiller à l'application de la législation et au respect des orientations du Québec et des règles éthiques en matière d'adoption internationale ;
- de s'assurer du respect de toutes les exigences relatives à chaque adoption ;
- de conseiller les autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière d'adoption internationale ;
- d'établir avec les autorités compétentes des pays étrangers des relations de travail et des accords en matière d'adoption internationale dans le respect de leur législation et de leur culture.

Pour répondre à son mandat, le SAI ouvre un dossier pour chaque adoptant lorsque l'évaluation psychosociale de ce dernier est positive. De plus, il aide, conseille et soutient les adoptants ou les organismes agréés, le cas échéant. Enfin, à la suite de la proposition d'enfant, il s'assure du respect de toutes les exigences relatives à chaque adoption avant d'émettre une lettre de non-objection à l'entrée de l'enfant au Canada (Québec), exigée par les autorités de l'immigration.

Le portrait statistique se divise en deux chapitres : le premier constitue un bref regard sur l'évolution des adoptions internationales² au Québec entre 1990 et 1999 et le deuxième est consacré au portrait des adoptions internationales pour l'année 1999.

¹ Ouellette, Françoise-Romaine, « Les adoptions internationales au Québec, 1990-1994 – Analyse des dossiers de suivi d'adoption du Secrétariat à l'adoption internationale », INRS-Culture et Société, 1996.

² Le secrétariat à l'adoption internationale est responsable de toutes les adoptions d'enfants domiciliés hors Québec. Malgré le fait qu'une très faible proportion (environ 1 %) de ces adoptions concerne des enfants domiciliés ailleurs au Canada, les termes « adoption internationale » et « adoption d'enfants domiciliés à l'étranger » seront utilisés dans le présent document.

Considération méthodologique

Les analyses statistiques présentées ici sont basées sur les données recueillies par le Secrétariat à l'adoption internationale au moment où il émet la lettre de non-objection à l'adoption de l'enfant. Cette dernière comprend des renseignements généraux sur les adoptants et l'enfant adopté. Actuellement, il s'agit de la source de données la plus complète et la plus fiable pour la réalisation d'un portrait statistique, puisque le SAI n'est pas toujours informé de la date d'arrivée au Québec d'un enfant adopté.

Certains compléments d'information proviennent du système informatisé de suivi de la clientèle du SAI. Conséquemment, le lecteur devra tenir compte de deux limites importantes. La première concerne le fait que, dans quelques rares cas, il y a eu émission d'une lettre de non-objection mais l'enfant n'est finalement pas entré au Canada. La seconde a trait à la période de référence notamment en ce qui a trait à l'analyse des données de 1999. En effet, bien que les lettres de non-objection considérées dans l'analyse de 1999 aient été émises au cours de cette même année, l'entrée des enfants a pu se faire ultérieurement. Selon la façon de procéder dans certains pays, il peut s'écouler plusieurs mois entre l'émission de la lettre de non-objection et l'arrivée de l'enfant. Le lecteur devra également prendre cette limite en considération en ce qui a trait aux données sur l'âge des enfants adoptés. Ainsi, les analyses présentent une sous-estimation, de quelques mois du moins, de l'âge des enfants adoptés au moment de leur arrivée au Québec.

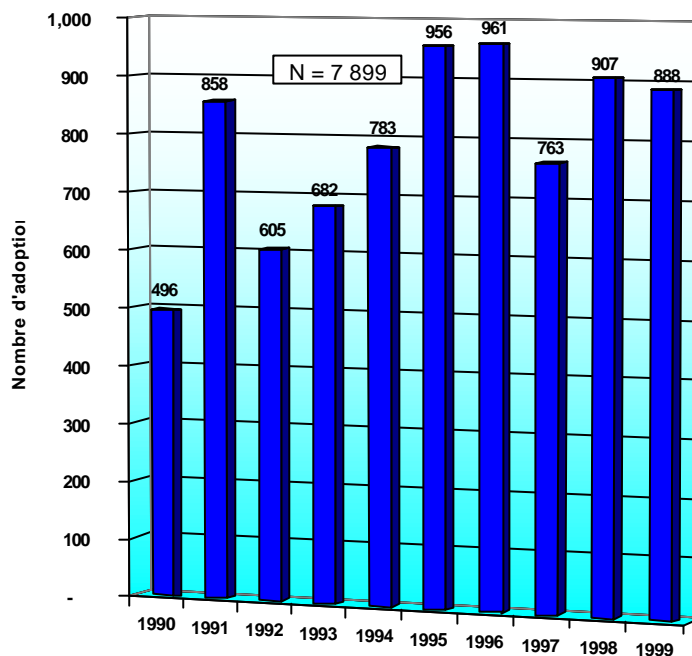
L'analyse des données est également limitée par la nature et la portée des renseignements saisis sur une base régulière par le SAI à des fins de compilation statistique. Elle permet toutefois d'offrir, à partir de quelques statistiques descriptives, une vue d'ensemble des principales caractéristiques des adoptions internationales réalisées au Québec.

CHAPITRE 1 ÉVOLUTION DES ADOPTIONS INTERNATIONALES AU QUÉBEC, 1990-1999

1.1 Portrait d'ensemble

Le mouvement général des adoptions internationales au Québec est en croissance constante depuis une trentaine d'années, alors qu'il était pratiquement inexistant avant les années 1960. On estime à 2 800 le nombre d'adoptions internationales entre 1966 et 1989 et à près de 90 le nombre de pays d'origine des enfants depuis le début des adoptions internationales à aujourd'hui. Au cours des deux dernières années de cette période, soit entre 1988 et 1989, la moyenne annuelle des adoptions internationales s'élevait à 242. Le nombre d'adoptions est passé à 527 en 1990 pour se maintenir aux alentours de 900 à partir de 1995.

Graphique 1.1
Évolution du nombre d'adoptions internationales, de 1990 à 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

La forte hausse des adoptions internationales que connaît le Québec depuis 1990 serait en grande partie tributaire de l'assouplissement de la législation, qui a eu pour effet de raccourcir considérablement les périodes d'attente et de simplifier les démarches administratives liées à la venue d'enfants domiciliés à l'étranger.

Entre 1990 et 1999, il y a eu 7 899 enfants domiciliés à l'étranger et adoptés par des Québécois, soit une moyenne de 790 adoptions par année (voir le graphique 1.1). Au cours des deux dernières

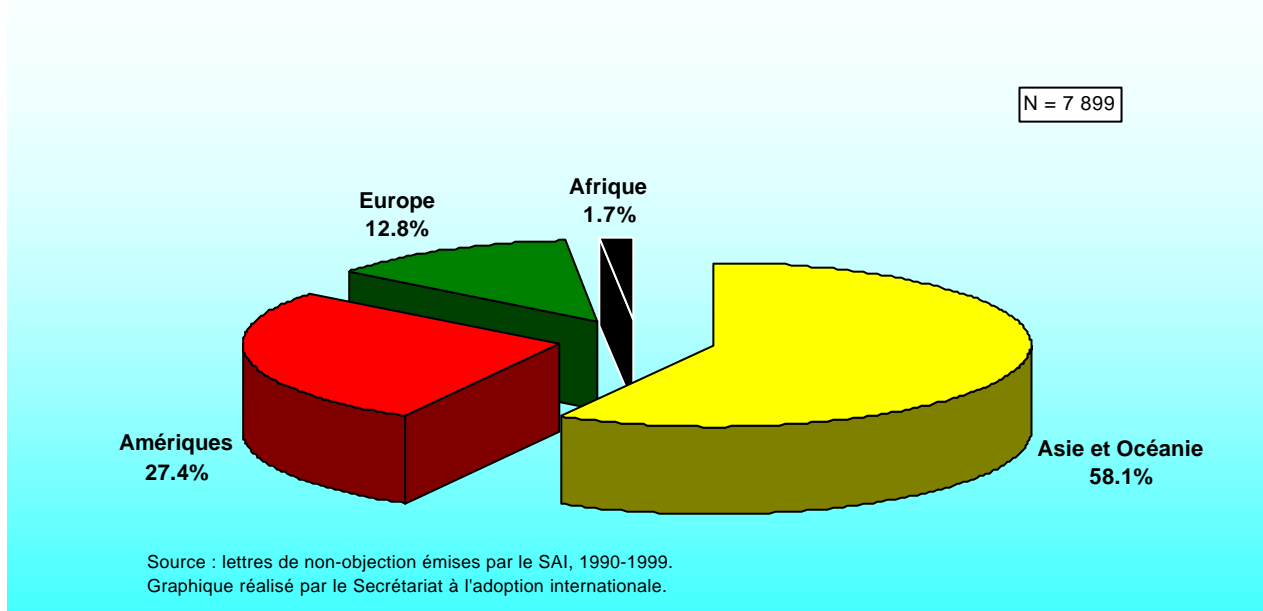
années (1998 et 1999), la moyenne annuelle était de 898 adoptions. Les adoptions internationales représentent environ 70 % de toutes les adoptions enregistrées au Québec (données sur l'adoption d'enfants domiciliés au Québec fournies par l'Association des centres jeunesse du Québec en 1999).

Malgré le mouvement de croissance enregistré depuis 1990, on constate deux fluctuations à la baisse principalement attribuables à deux moratoires, l'un décrété en 1992 par la Chine et l'autre en 1997 par la Roumanie.

Par ailleurs, compte tenu de sa population, le Québec est l'une des sociétés qui adoptent le plus d'enfants domiciliés en dehors de ses frontières. Le Québec affiche un taux de une adoption par 9 000 habitants, comparativement à la France et aux États-Unis qui présentent respectivement des taux de 1/17 500 et 1/26 000 (estimations basées sur des moyennes annuelles d'adoption entre 1993 et 1997).

Un peu plus de la moitié des enfants adoptés sont originaires d'Asie (58,1 %), principalement de la Chine. Plus du quart (27,4 %) viennent des Amériques, notamment d'Haïti. Un enfant adopté sur huit (12,8 %) est originaire d'Europe, essentiellement de la Roumanie et de la Russie. L'Afrique ne représente, pour le moment, qu'une part marginale des adoptions internationales au Québec (voir le graphique 1.2).

Graphique 1.2
Adoptions internationales selon les continents, Québec, 1990-1999



Au fil du temps, la variation du nombre d'adoptions d'enfants domiciliés hors Québec dépend d'un ensemble de facteurs. Parmi ceux-ci, on peut mentionner la disponibilité d'enfants admissibles à l'adoption, les politiques des pays d'origine des enfants en matière d'adoption — ce qui contribue à rendre le processus d'adoption plus ou moins facile ou rapide —, la présence d'organismes agréés actifs dans ces divers pays ainsi que les préférences des adoptants.

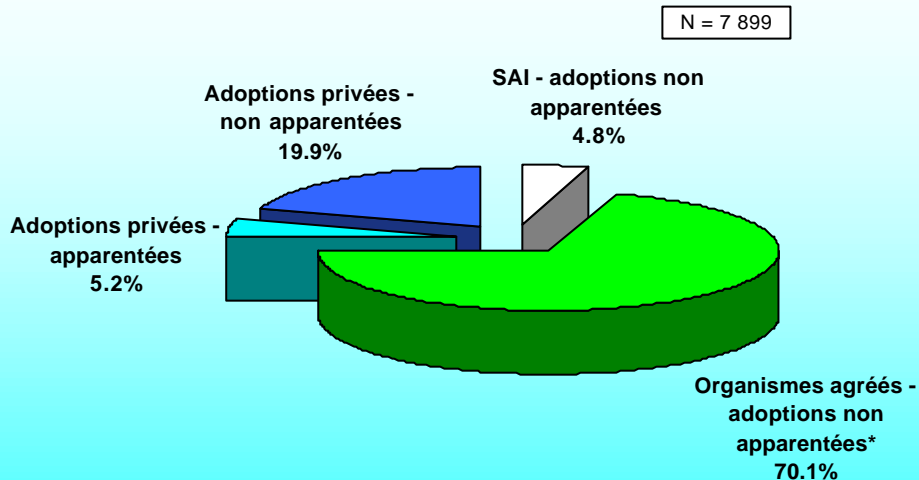
1.2 Les différentes catégories d'adoption

Selon le lien de parenté

Selon l'existence d'un lien de parenté entre les adoptants et les adoptés, on retrouve deux grandes catégories d'adoption d'enfants domiciliés hors Québec. La première est l'adoption d'enfants non apparentés aux adoptants : il n'existe aucun lien familial entre les deux parties. Cette catégorie englobe la majorité des adoptions d'enfants domiciliés hors Québec. La seconde concerne l'adoption d'un enfant apparenté à l'adoptant, c'est-à-dire l'adoption d'un enfant par un membre de sa famille biologique, comme une grand-mère ou un oncle, par exemple. De telles adoptions sont également appelées adoptions « famille » et représentent 5,2 % des adoptions internationales entre 1990 et 1999 (cette proportion exclut quelques adoptions d'enfants apparentés réalisées par les organismes agréés).

Les enfants ainsi adoptés sont originaires de 55 pays ; toutefois, 120 de ces adoptions (soit 29 %) concernent des enfants venus d'Haïti alors que 58 (14 %) enfants viennent de l'Inde et 46 (11 %), des Philippines.

Graphique 1.3
Adoptions internationales selon le lien de parenté de l'enfant avec l'adoptant
et selon l'intermédiaire, Québec, 1990-1999



* Quelques adoptions d'enfants apparentés aux adoptants sont parfois réalisées par l'intermédiaire des organismes agréés et sont inclus dans cette proportion.

Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Selon l'intermédiaire

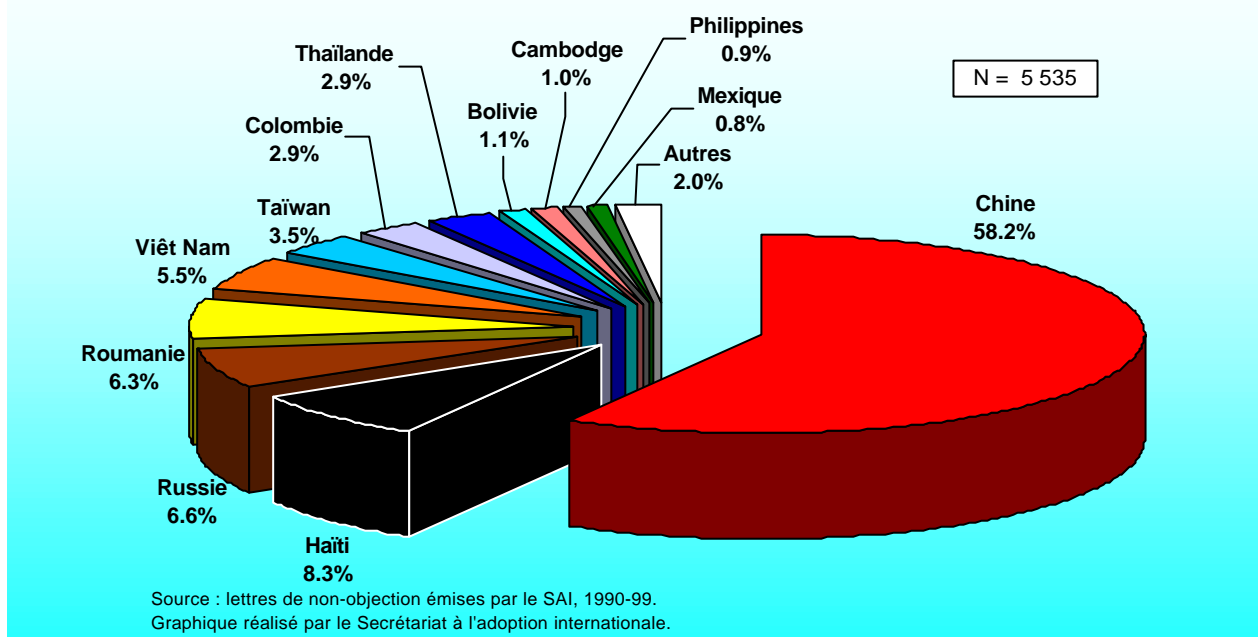
Le Code civil du Québec (C.c.Q., art. 546) prévoit trois catégories d'adoption d'un enfant domicilié hors Québec, selon l'intermédiaire utilisé dans les démarches. Les adoptants peuvent s'adresser à un organisme agréé. Ils peuvent également, sans intermédiaire, effectuer eux-mêmes les démarches en vue de l'adoption d'un enfant né hors Québec, selon les conditions prévues par la loi. Ces adoptions

dites privées comprennent tant des adoptions d'enfants apparentés à l'adoptant que non apparentés à celui-ci. Enfin, dans certaines situations, le SAI peut agir lui-même en tant qu'intermédiaire.

Selon le pays d'origine considéré, le nombre d'adoptions varie d'une catégorie à l'autre compte tenu de différents facteurs, dont les politiques d'adoption en vigueur dans les pays d'origine (par exemple, les adoptions d'enfants non apparentés sans intermédiaire ne sont pas acceptées dans certains pays, notamment en Chine) et la présence plus ou moins active des organismes agréés dans les différentes parties du globe. Dans les cas d'adoptions « famille », la présence plus ou moins grande de certaines communautés ethniques au Québec et les aspects culturels entourant l'adoption dans ces communautés constituent des facteurs explicatifs.

Entre 1990 et 1999, 70,1 % des adoptions se sont faites par l'intermédiaire d'organismes agréés (voir le graphique 1.3). Cette proportion a graduellement augmenté pour atteindre près de 90 % au cours des dernières années. Soulignons qu'au cours de l'année suivant l'introduction des modifications législatives de 1990, on comptait 10 organismes agréés actifs dans 12 pays alors qu'en 1999, on en dénombrait 16 travaillant dans 21 pays. Les principaux pays où agissent ces organismes sont la Chine, Haïti, la Russie, la Roumanie et le Viêt Nam (voir le graphique 1.4).

Graphique 1.4
Pays d'origine des enfants adoptés par l'intermédiaire
des organismes agréés, Québec, 1990-1999



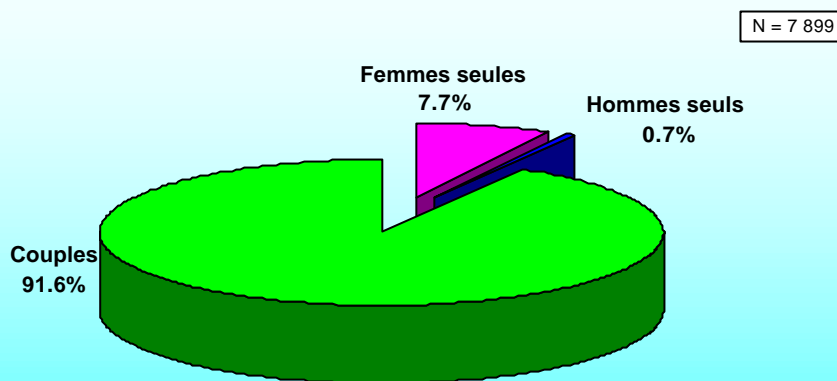
Les autres adoptions, soit celles qui ne sont pas réalisées par l'intermédiaire des organismes agréés, se distinguent par l'âge généralement plus élevé des enfants, la répartition selon le sexe plus équilibrée, l'âge des adoptants également plus élevé que la moyenne et enfin, le nombre plus grand de personnes adoptant seules.

1.3 Portrait des adoptants

Mode de vie conjugale

La plupart des adoptions d'enfants domiciliés à l'étranger sont réalisées par des couples (91,6 %). Par contre, 8,4 % des enfants sont adoptés par un adoptant seul et il s'agit d'une femme dans la majorité des cas (voir le graphique 1.5).

Graphique 1.5
Adoptions internationales selon le mode de vie conjugale
des adoptants, Québec, 1990-1999



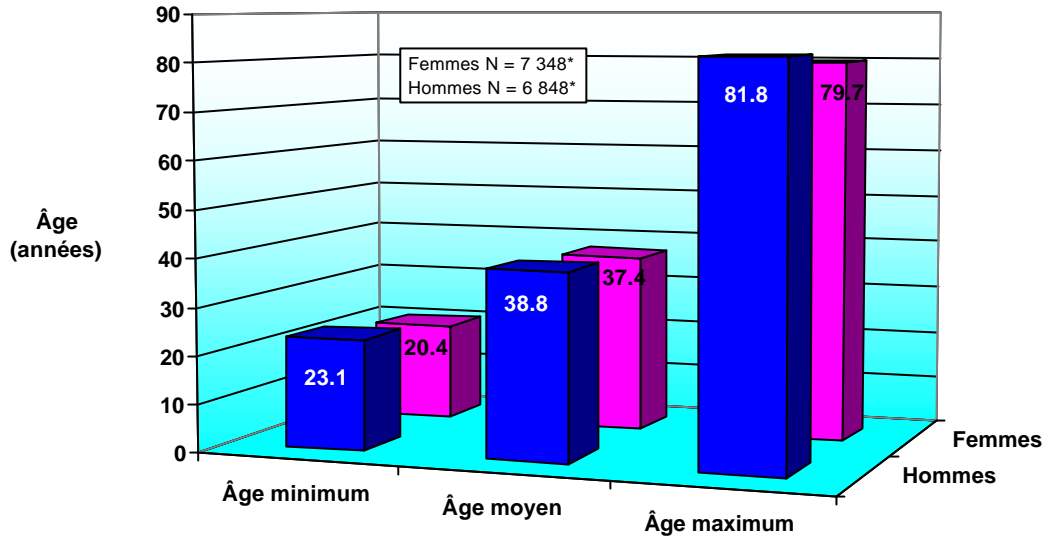
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Âge

La moyenne d'âge des adoptants se situe à 38,8 ans pour les hommes et à 37,4 ans pour les femmes (voir le graphique 1.6). Les deux cas où les adoptants avaient un âge avancé, soit une femme de 79,7 ans et un homme de 81,8 ans, sont des adoptions « famille » .

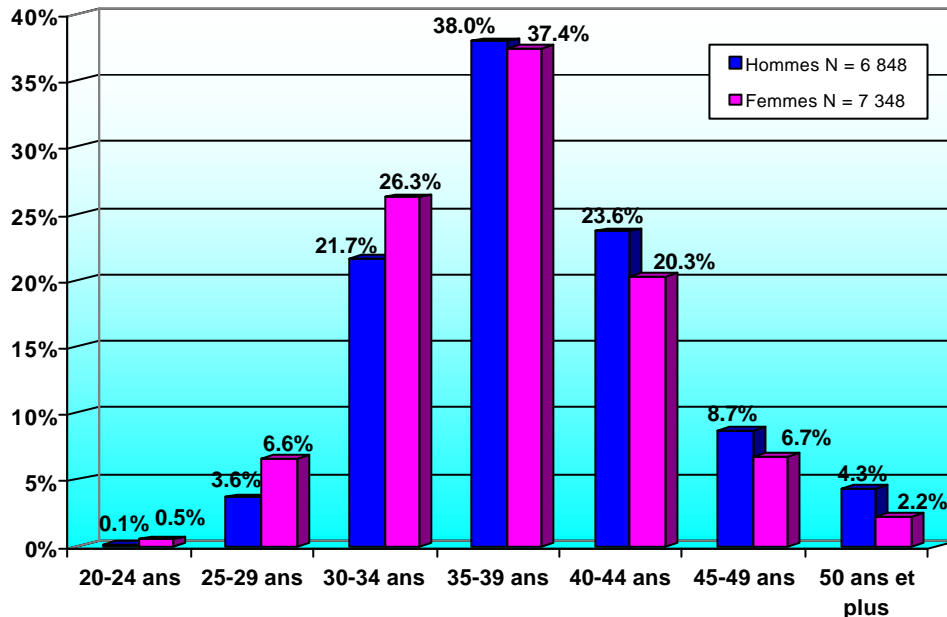
La majorité des adoptants ont entre 30 et 44 ans, les femmes se retrouvent davantage dans les groupes des 30 à 39 ans et les hommes, dans ceux des 35 à 44 ans (voir le graphique 1.7).

Graphique 1.6
Âges minimum, moyen et maximum des adoptants, Québec, 1990-1999



* Les parents adoptant plus d'un enfant simultanément ne sont comptabilisés qu'une seule fois.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.7
Répartition des adoptants selon le groupe d'âge, Québec, 1990-1999

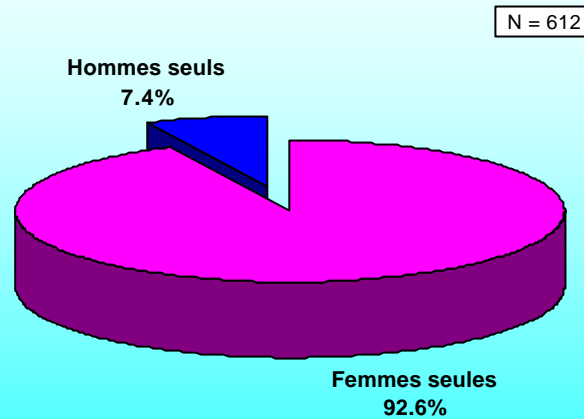


Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Particularités des personnes qui adoptent seules

Les personnes qui adoptent seules sont majoritairement des femmes, soit dans une proportion de 92,6 % (voir le graphique 1.8). Certains pays dont les cinq où l'on retrouve le plus grand nombre d'adoptions, permettent aux personnes adoptant seules d'entreprendre de telles démarches. Ainsi, à l'instar des couples, elles adoptent principalement dans ces pays, soit en Chine, en Haïti, au Viêt Nam, en Russie et en Roumanie (voir le graphique 1.9).

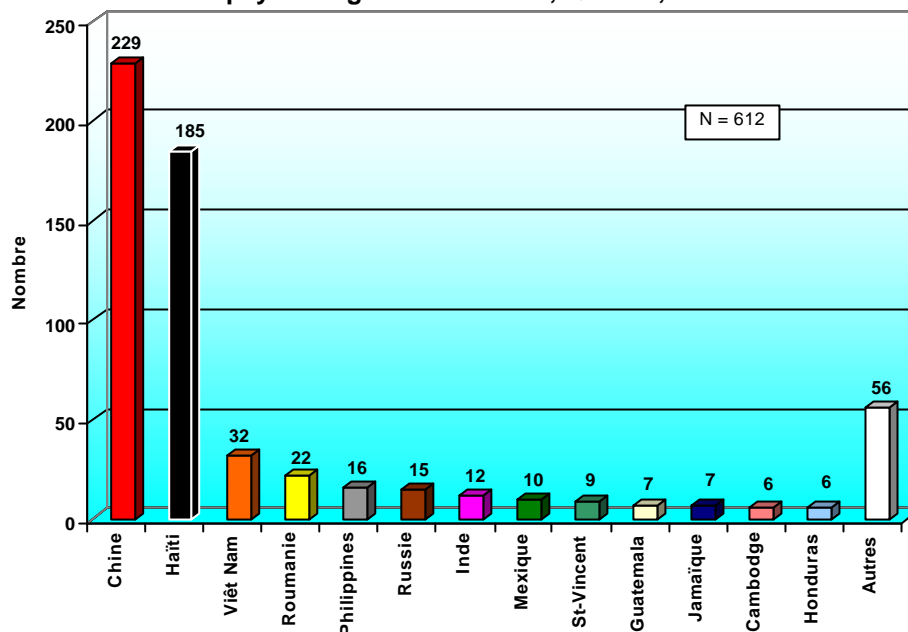
Graphique 1.8
Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules
selon le sexe, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Les femmes qui adoptent seules sont plus âgées que celles qui adoptent en couple (respectivement 42,7 et 37 ans) alors que, du côté masculin, cette tendance est quelque peu atténuée (40,4 ans contre 38,8) (voir le graphique 1.10).

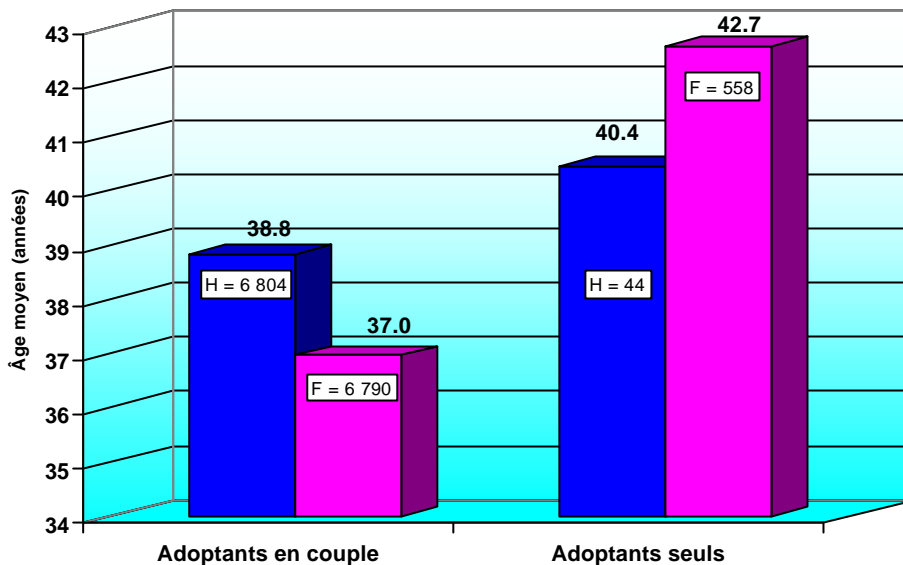
Graphiques 1.9
Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules
selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

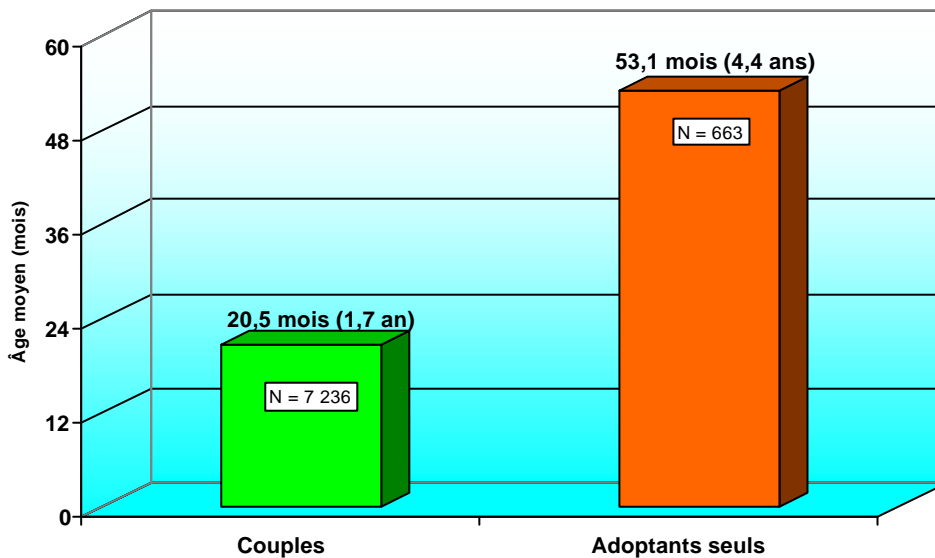
L'âge des enfants adoptés par des personnes seules est plus élevé que celui des enfants adoptés par des couples : l'âge moyen est de 53,1 mois (4 ans et 5 mois) chez ceux qui sont adoptés par des personnes adoptant seules et de 20,5 mois (1 an et 10 mois) dans le cas des couples (voir le graphique 1.11). De plus, les hommes qui adoptent seuls ont tendance à adopter des enfants beaucoup plus âgés, puisque la moyenne d'âge de ces enfants est de 123 mois, soit 10 ans et 3 mois, comparativement à 47 mois (3 ans et 11 mois) chez les enfants adoptés par des femmes seules (voir le graphique 1.12).

Graphique 1.10
Âge moyen des adoptants selon le mode de vie conjugale,
Québec, 1990-1999



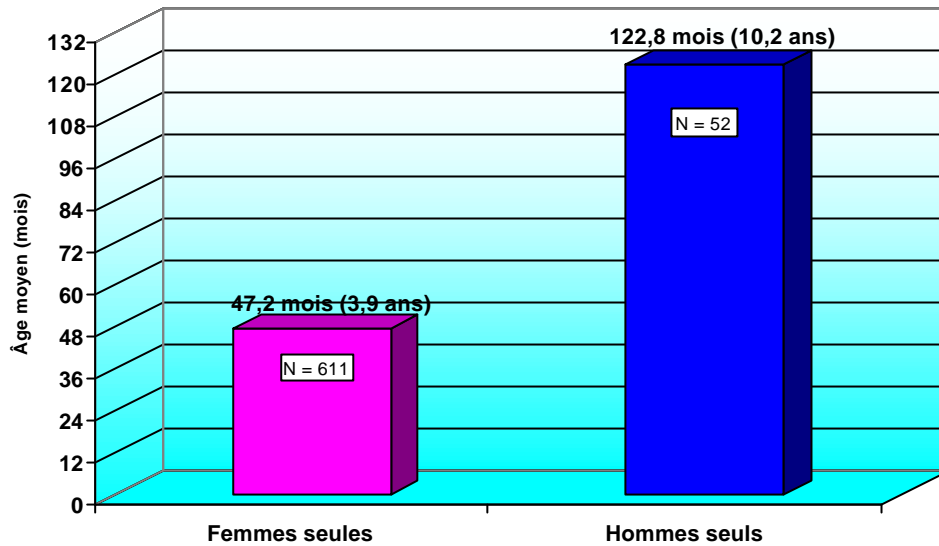
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.11
Âge moyen des enfants selon le mode de vie conjugale
des adoptants, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

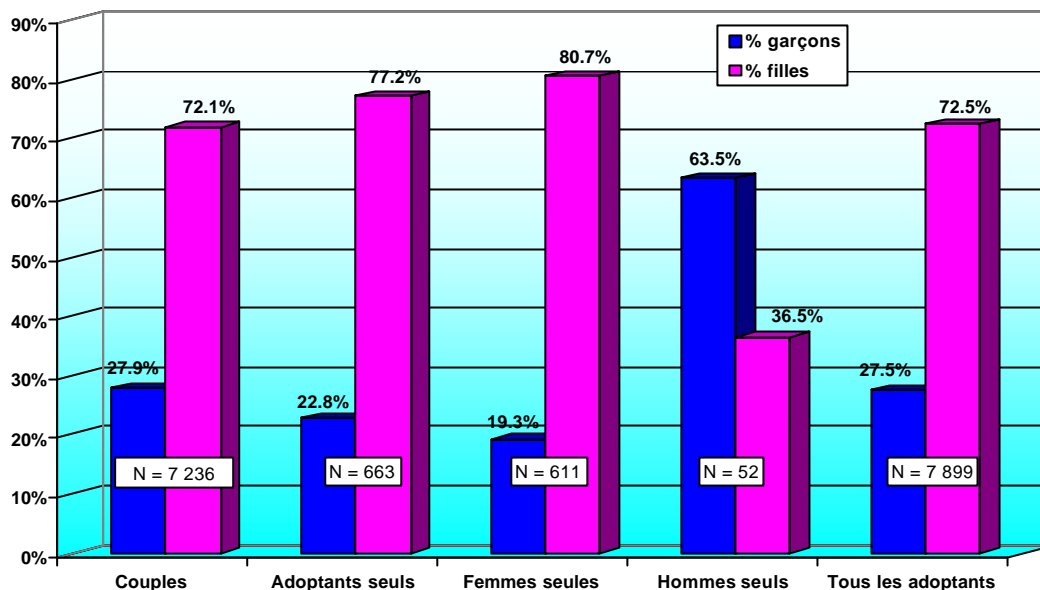
Graphique 1.12
Âge moyen des enfants selon le sexe des adoptants seuls, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

On constate que les couples et les femmes adoptant seules accueillent majoritairement des filles, alors que les hommes seuls adoptent majoritairement des garçons (voir le graphique 1.13).

Graphique 1.13
Proportions des enfants adoptés selon le sexe et
selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1990-1999



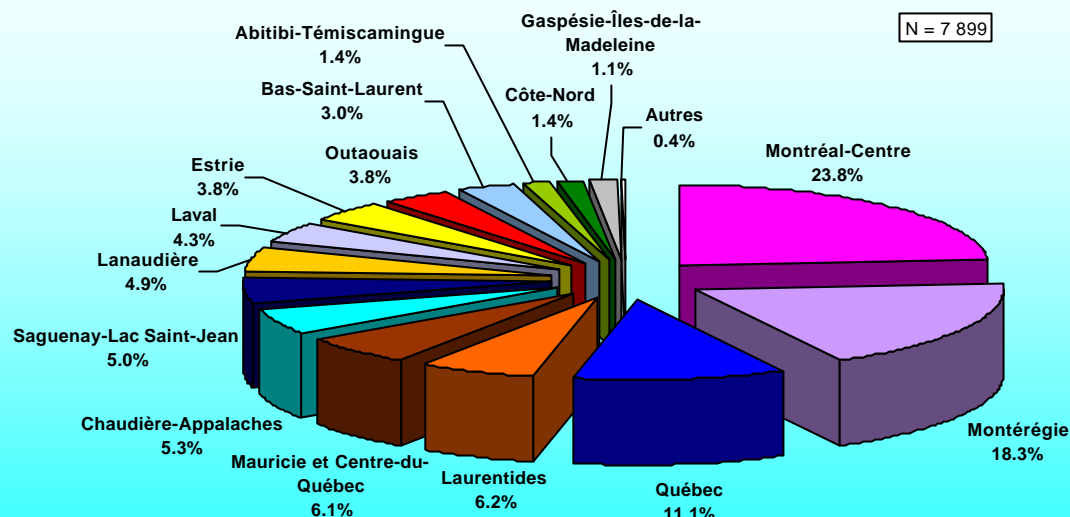
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Enfin, la proportion d'adoptants seuls est plus élevée parmi les adoptions de personnes apparentées, où elle atteint 38,2 % comparativement à 8,4 % pour l'ensemble des adoptions, toutes catégories confondues.

Lieu de résidence

Afin de réaliser le portrait du lieu de résidence des adoptants, nous avons réparti les adoptions selon la région sociosanitaire où habitaient les adoptants au moment de l'émission de la lettre de non-objection. Le Québec est divisé en dix-huit régions sociosanitaires qui correspondent chacune à un secteur géographique délimité à des fins d'attribution des ressources en matière de santé et qui coïncident généralement aux limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC). Cette répartition permet de voir que le Grand Montréal (Montréal-Centre, Montérégie et Laval) regroupe 46,4 % de toutes les adoptions réalisées au cours des années 1990, Montréal-Centre comptabilisant à elle seule 23,8 % de ces adoptions (voir le graphique 1.14). Dans ce dernier cas, une analyse plus approfondie permet de constater une concentration un peu plus forte d'adoptants dans les secteurs ouest de l'île (Outremont, Pierrefonds, Verdun/Île-des-Sœurs, Kirkland, Pointe-Claire, Dorval, etc.) et de la ville de Montréal (exemple : Notre-Dame-de-Grâce).

Graphique 1.14
Adoptions internationales selon la région sociosanitaire
de résidence des adoptants, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Toutefois, on constate que l'adoption internationale n'est pas l'apanage des résidents de la zone métropolitaine. En effet, la région de Québec compte 11,1 % des adoptions internationales alors que les régions des Laurentides, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Lanaudière et de Laval présentent des proportions de 4 % à 6 % chacune. Les autres régions enregistrent des proportions moindres.

La répartition des adoptions internationales et celle de la population du Québec selon les régions sociosanitaires sont assez semblables⁴.

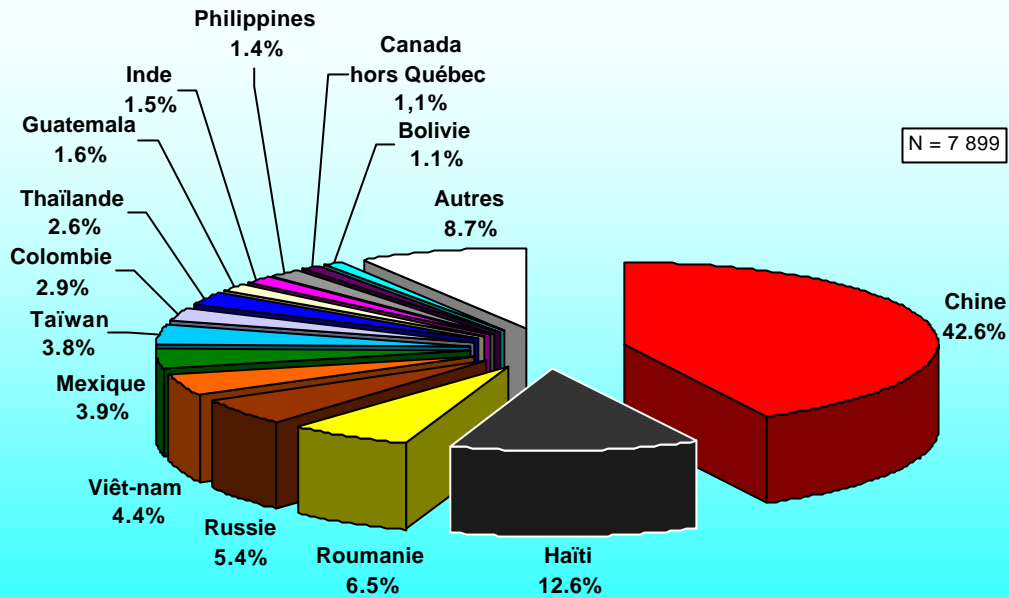
1.4 Portrait des enfants adoptés

Pays d'origine

Les enfants adoptés entre 1990 et 1999 venaient principalement de la Chine, d'Haïti, de la Roumanie, de la Russie, du Viêt Nam, et du Mexique (voir le graphique 1.15).

⁴ Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, la population du Québec se répartissait en 1999 comme suit : Montréal (24,5 %), Montérégie (17,9 %), Québec (8,8 %), Laurentides (6,3 %), Lanaudière (5,4 %), Laval (4,7 %) et Outaouais (4,3 %).

Graphique 1.15
Adoptions internationales selon le pays d'origine des enfants,
Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

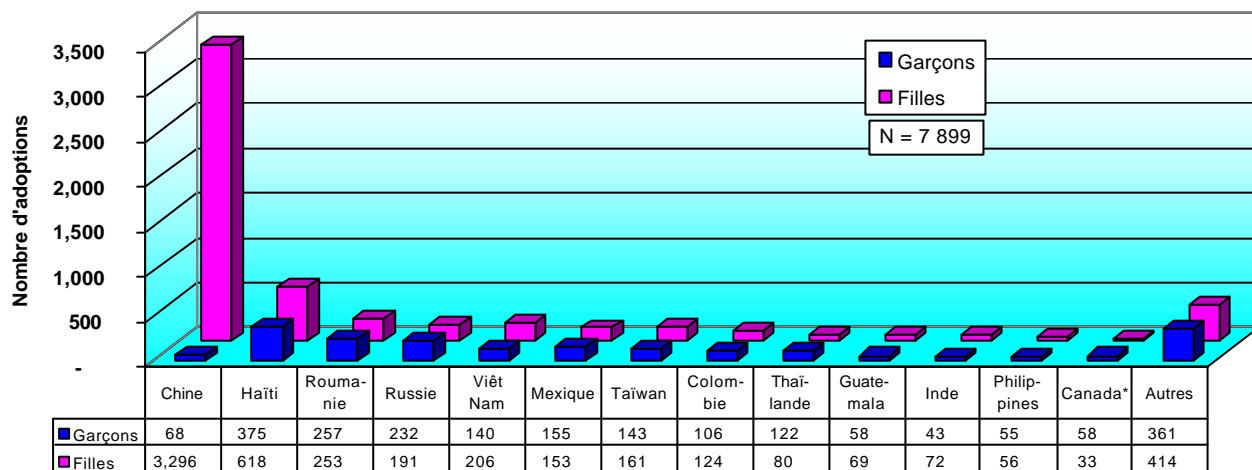
Sexe

La grande majorité des enfants adoptés sont des filles (72,5 %), mais cette proportion est nettement influencée par le fait qu'on ne compte que 2 % de garçons parmi les 3 364 enfants provenant de la Chine (voir le graphique 1.16 et le graphique 1.17). Si l'on exclut la Chine, la proportion de filles se situe à 53,6 %. Le graphique 1.17 montre la répartition des filles et des garçons selon les principaux pays d'origine des enfants.

Graphique 1.16
Répartition des adoptions selon le sexe de l'enfant, Québec, 1990-1999



Graphique 1.17
Sexe de l'enfant selon le pays d'origine, Québec, 1990-1999



* Toutes les adoptions hors Québec sont sous la responsabilité du Secrétariat à l'adoption internationale. Ceci inclut les adoptions d'enfants domiciliés ailleurs au Canada. Ces dernières représentent environ 1 % du nombre total d'adoptions internationales.

Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Âge

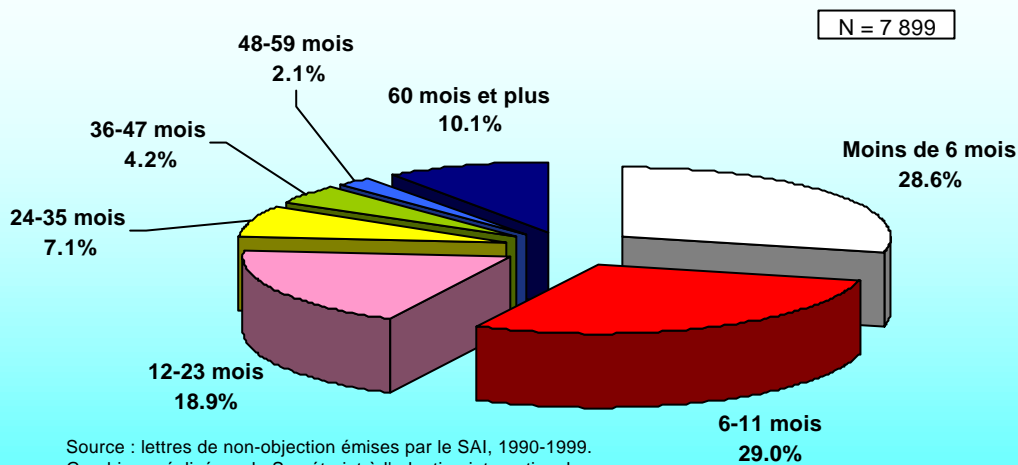
Il importe de rappeler ici que l'âge de chaque enfant a été calculé à la date d'émission de la lettre de non-objection par le SAI et non à celle de l'arrivée de l'enfant au Québec. Comme il peut s'écouler

quelques mois entre ces deux dates, les données utilisées dans la présente étude statistique montrent une légère sous-estimation de l'âge des enfants adoptés au moment de leur arrivée au Québec.

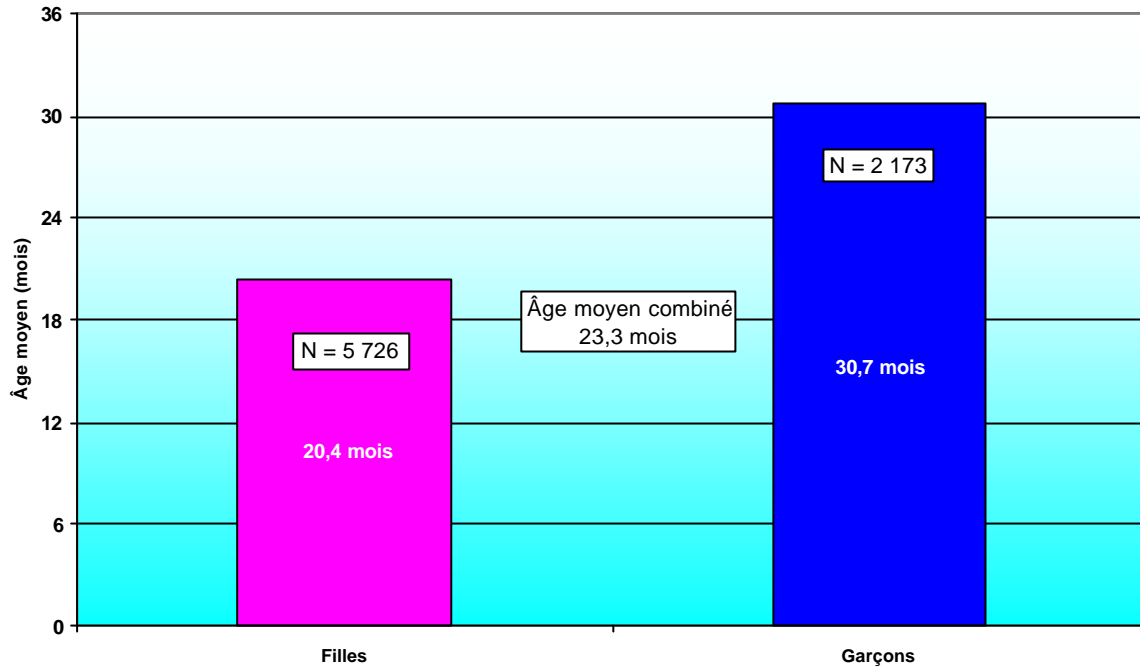
Ainsi, on constate que plus de la moitié des enfants adoptés hors Québec (57,6 %) avaient moins de 12 mois au moment de l'émission de la lettre de non-objection. Cette proportion comprend les bébés de moins de 6 mois, qui représentent à eux seuls 28,6 % de tous les enfants adoptés. À l'autre extrémité de l'échelle, 12,2 % des enfants avaient au moins 48 mois lorsque la lettre de non-objection a été émise (voir le graphique 1.18). La moyenne d'âge se situe à 23,3 mois.

Les garçons étaient un peu plus âgés que les filles, l'âge moyen étant respectivement de 30,7 mois et 20,4 mois (voir le graphique 1.19).

Graphique 1.18
Répartition des enfants adoptés selon les groupes d'âge,
Québec, 1990-1999



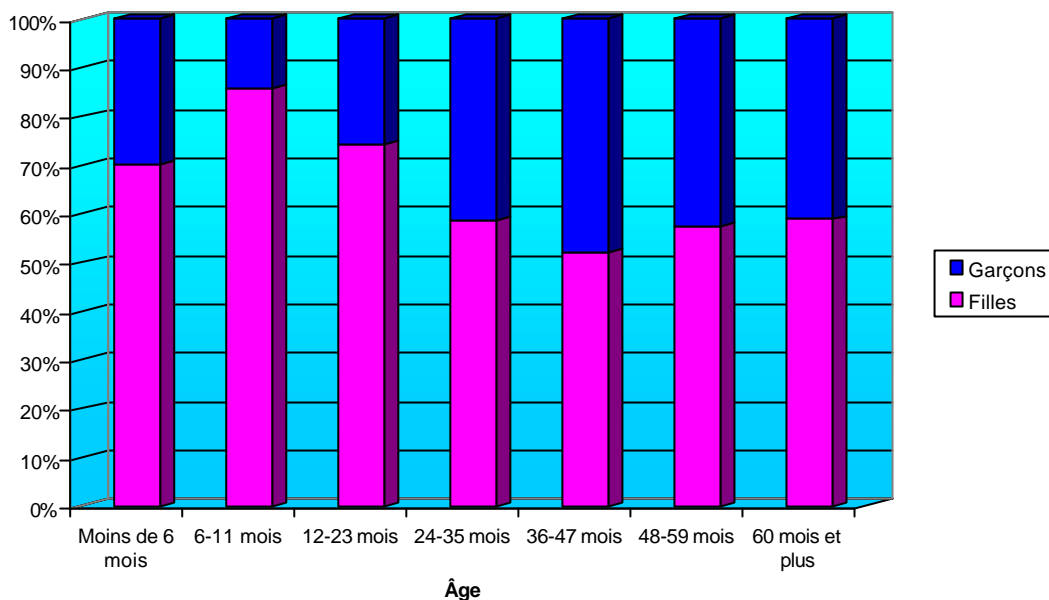
Graphique 1.19
Âge moyen des filles et des garçons adoptés à l'étranger,
Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

L'examen de la distribution des garçons et des filles selon les différentes tranches d'âge montre une concentration relativement plus prononcée des garçons chez les enfants de 2 ans ou plus (voir le graphique 1.20). Par ailleurs, la présence marquée des filles chez les bébés de 6 à 11 mois est principalement attribuable à la prédominance de ce groupe d'âge chez les enfants d'origine chinoise.

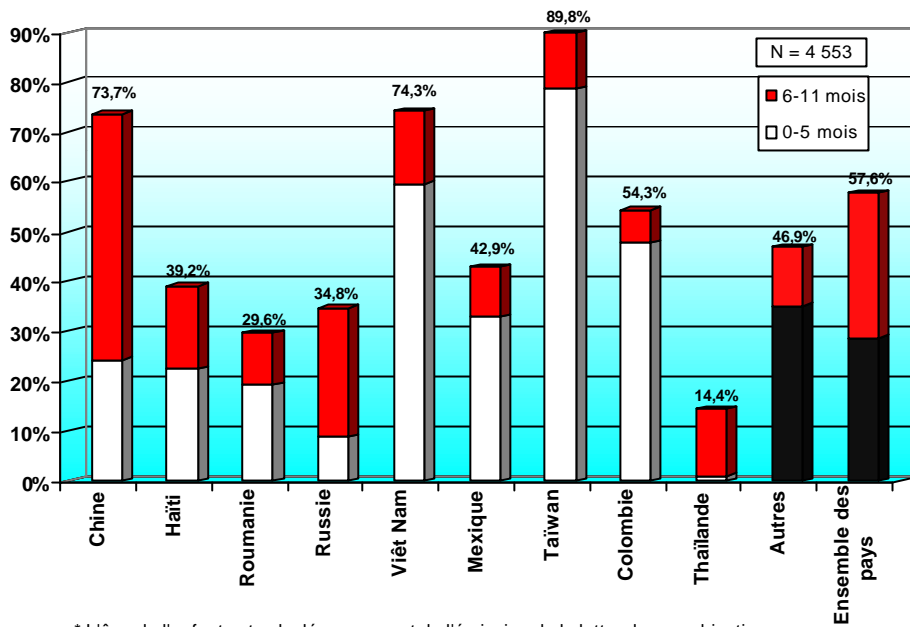
Graphique 1.20
Proportions de garçons et de filles selon l'âge des enfants adoptés,
Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

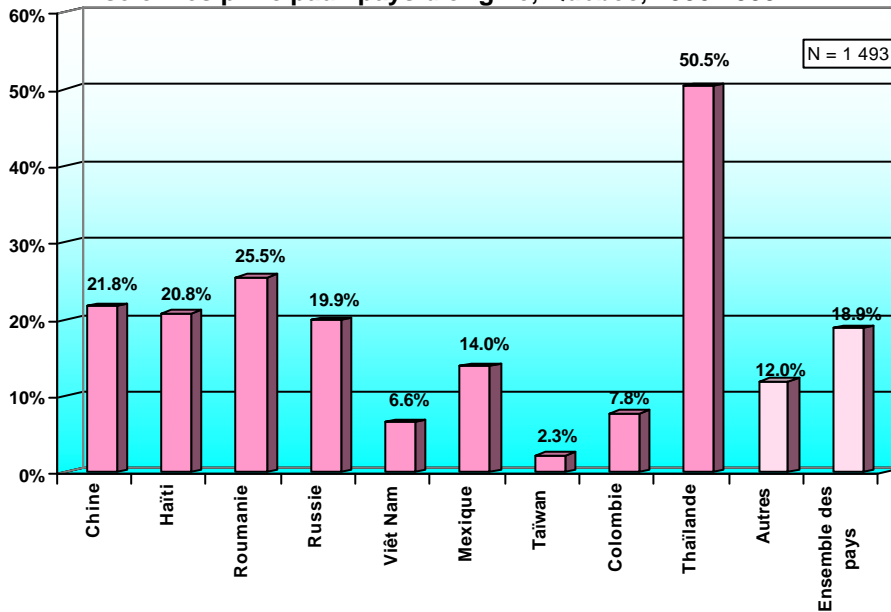
La majorité des adoptions d'enfants taiwanais (89,8 %) concernent des bébés âgés de moins de 12 mois. La majorité des enfants venant du Viêt Nam, de la Chine et de la Colombie ont également moins de 12 mois. Par contre, les enfants ayant entre 12 et 23 mois comptent pour 50,5 % des adoptions d'enfants originaires de Thaïlande, tandis que 38,8 % des enfants roumains adoptés ont entre 24 et 47 mois. Notons également que presque le quart (22,7 %) des enfants haïtiens adoptés ont 48 mois ou plus, tout comme 24,7 % des enfants venus du Mexique. Finalement, on retrouve un bon contingent d'enfants russes parmi l'ensemble de ces groupes d'âge (voir les graphiques 1.21 à 1.24).

Graphique 1.21
Proportions des enfants adoptés ayant moins de 12 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999



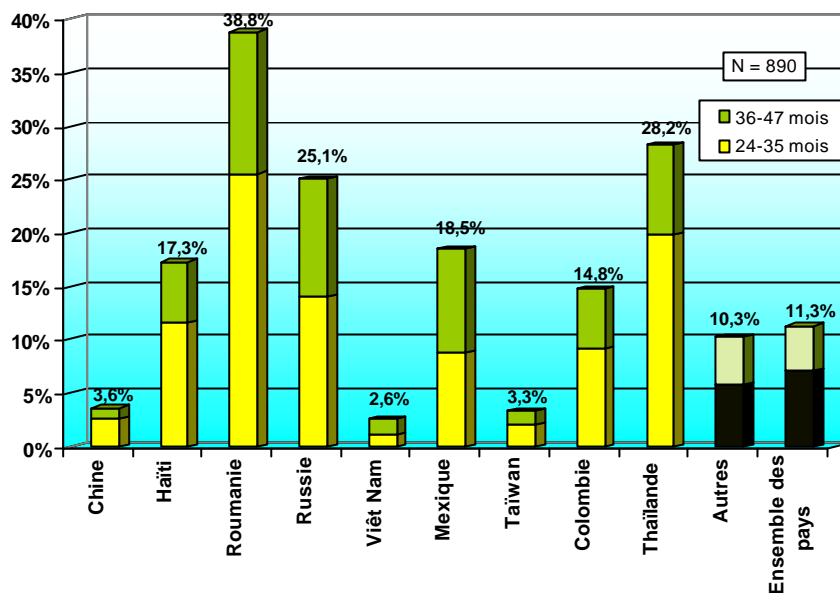
* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.22
Proportions des enfants adoptés ayant entre 12 et 23 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999



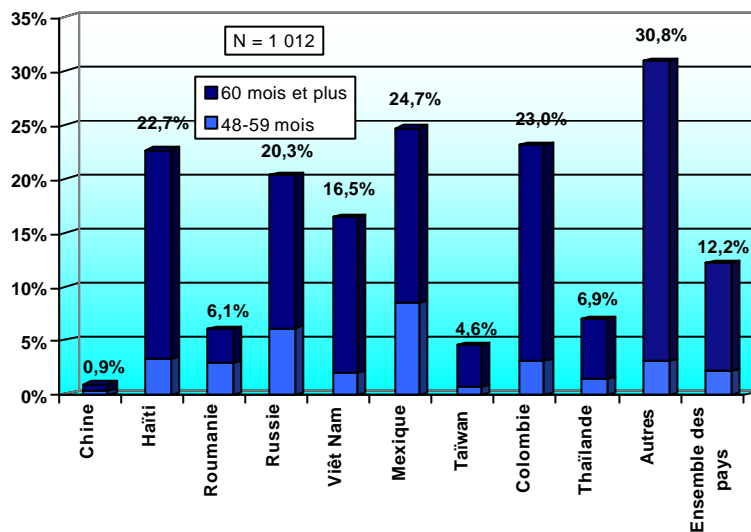
* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.23
Proportions des enfants adoptés ayant entre 24 et 47 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999



* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.24
Proportions des enfants adoptés ayant 48 mois ou plus*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1990-1999



* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : Lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-99.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

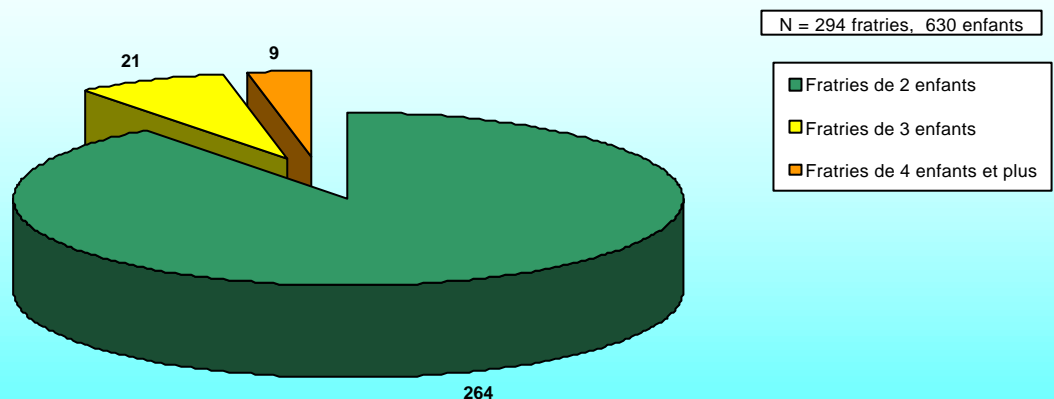
Fratries

Entre 1990 et 1999, dans la majorité des adoptions internationales (94,6 %), un seul enfant était adopté au cours d'une même démarche. Toutefois, 5,4 % des démarches concernaient l'adoption simultanée de plusieurs enfants, le cas le plus fréquent étant l'adoption de plusieurs membres d'une même fratrie (3,9 % de l'ensemble des démarches).

Ainsi, on dénombre 408 cas où plus d'un enfant a été adopté simultanément au cours de la même démarche. Parmi ces cas, on compte 294 adoptions de fratries, c'est-à-dire l'adoption simultanée de deux enfants ou plus ayant au moins un parent commun. Dans la plupart des cas, les fratries sont composées de deux enfants, mais on en retrouve quelques-unes de trois, quatre enfants ou même davantage (voir le graphique 1.25). Il y a presque autant de garçons que de filles (60 % des enfants adoptés au sein d'une fratrie sont des filles) et la moyenne d'âge des enfants ainsi adoptés est de 5,2 ans. D'ailleurs, 41,6 % de ces adoptions concernent des enfants de 5 ans ou plus (voir le graphique 1.26). Les principaux pays d'origine des fratries sont Haïti, le Mexique, la Russie, la Roumanie et la Colombie (voir le graphique 1.27).

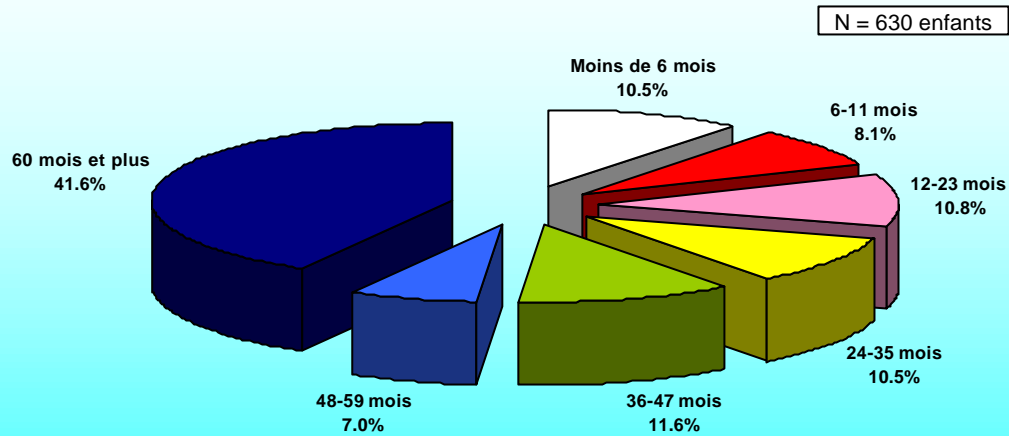
Par ailleurs, 254 couples et 40 personnes seules ont adopté des fratries. Dans 110 cas, les adoptions se sont faites par l'intermédiaire d'un organisme agréé alors que, dans les autres cas 149 adoptions se sont faites sans intermédiaire, 58 ayant été effectuées par des personnes apparentées aux enfants et les autres, par des personnes non apparentées aux enfants de la fratrie. Notons finalement que le SAI a joué le rôle d'intermédiaire dans 35 adoptions de fratries.

Graphique 1.25
Adoptions internationales de fratries, Québec, 1990-1999



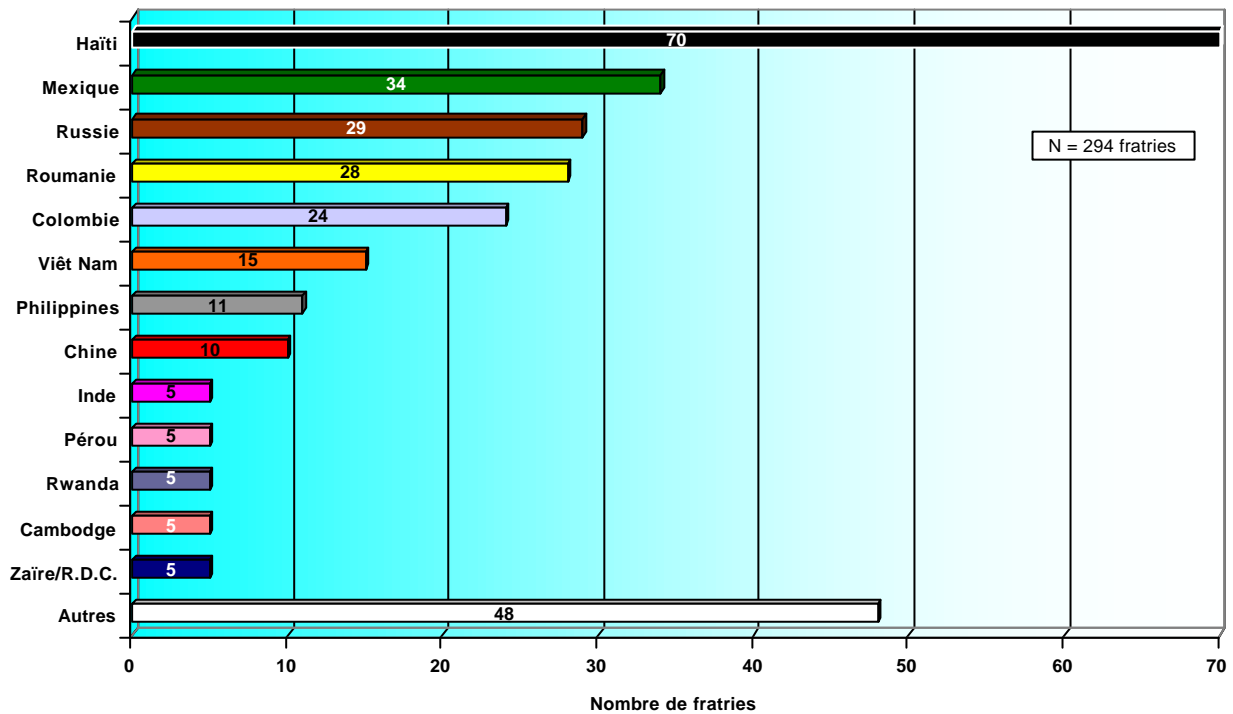
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.26
Répartition des enfants adoptés au sein de fratries
selon les groupes d'âge, Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 1.27
Pays d'origine des fratries adoptées au Québec, 1990-1999



Source : lettres de non-objection émises par SAI, 1990-1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

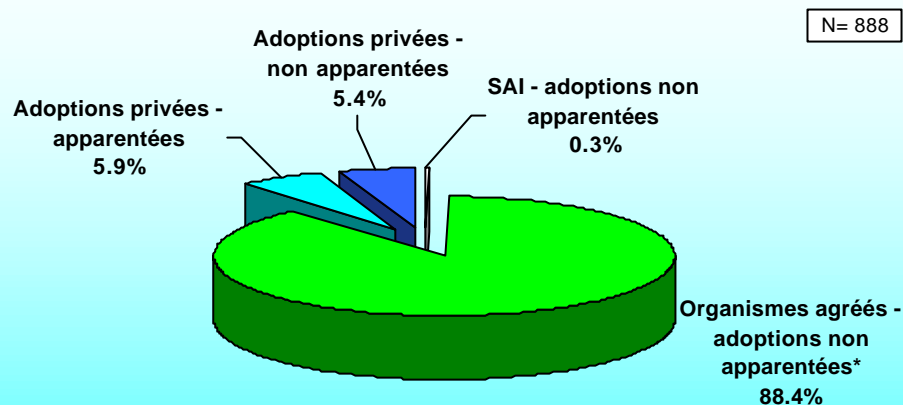
CHAPITRE 2 LES ADOPTIONS INTERNATIONALES EN 1999

2.1 Les différentes catégories d'adoption

Selon le lien de parenté

En 1999, les adoptions d'enfants apparentés représentaient 5,9 % de l'ensemble des adoptions internationales (voir le graphique 2.1). Les enfants ainsi adoptés venaient de 21 pays ; toutefois, 14 de ces adoptions (27 %) concernaient des enfants venus d'Haïti alors que 5 (10 %) concernaient des enfants originaires du Viêt Nam et 4 (8 %), des enfants de la République démocratique du Congo.

Graphique 2.1
Adoptions internationales selon le lien de parenté de l'enfant avec l'adoptant
et selon l'intermédiaire, Québec, 1999



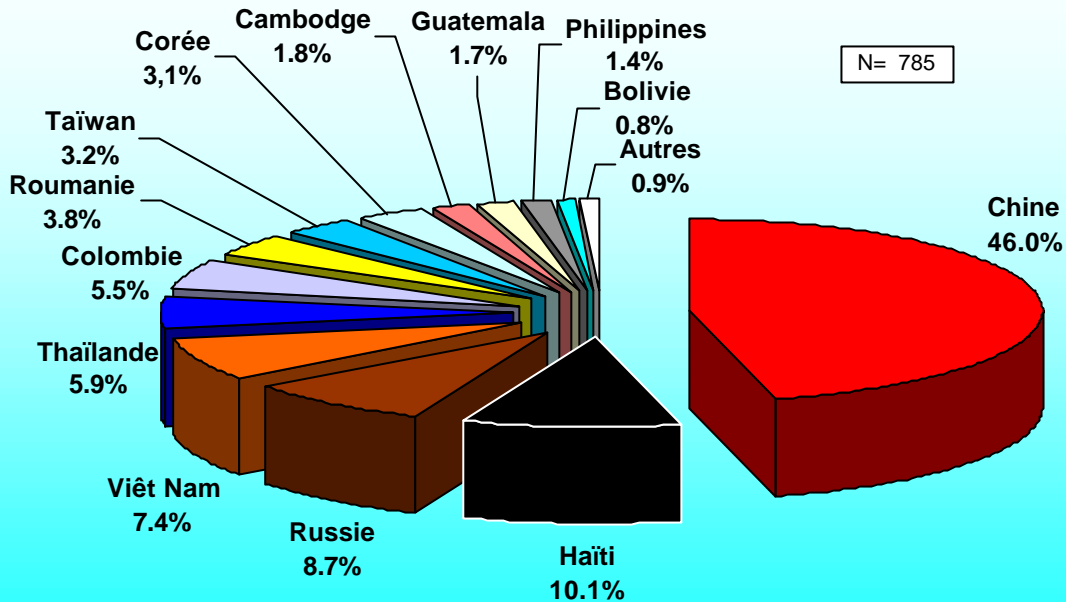
* Quelques adoptions d'enfants apparentés aux adoptants sont parfois réalisées par les organismes agréés et inclus dans cette proportion.

Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Selon l'intermédiaire

En 1999, environ 9 adoptions sur 10 (88,4 %) se sont faites par l'intermédiaire d'organismes agréés (voir le graphique 2.1). Au cours de cette année, 16 organismes agréés par le ministère de la Santé et des Services sociaux œuvrent en adoption internationale dans 21 pays. Les principaux pays sont la Chine, Haïti, le Viêt Nam, la Russie, la Roumanie et la Thaïlande (voir le graphique 2.2). Étant donné l'importance prépondérante des organismes agréés agissant à titre d'intermédiaires, les tendances générales qui sont présentées dans le portrait statistique reflètent principalement celles de cette catégorie d'adoption.

Graphique 2.2
Pays d'origine des enfants adoptés par l'intermédiaire
des organismes agréés, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

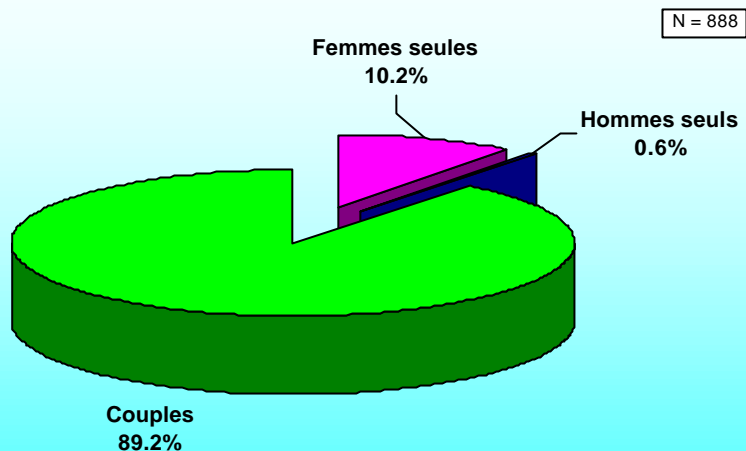
Les autres adoptions, soit celles qui ne sont pas réalisées par l'intermédiaire des organismes agréés, se distinguent par l'âge généralement plus élevé des enfants, la répartition selon le sexe plus équilibrée, l'âge des adoptants également plus élevé que la moyenne et, enfin, le nombre plus grand de personnes adoptant seules.

2.2 Portrait des adoptants

Mode de vie conjugale

La plupart des adoptions d'enfants domiciliés à l'étranger sont réalisées par des couples (89,2 %). Par contre, 10,8 % des enfants sont adoptés par un adoptant seul et il s'agit d'une femme dans la majorité des cas (voir le graphique 2.3).

Graphique 2.3
Adoptions internationales selon le mode de vie conjugale
des adoptants, Québec, 1999



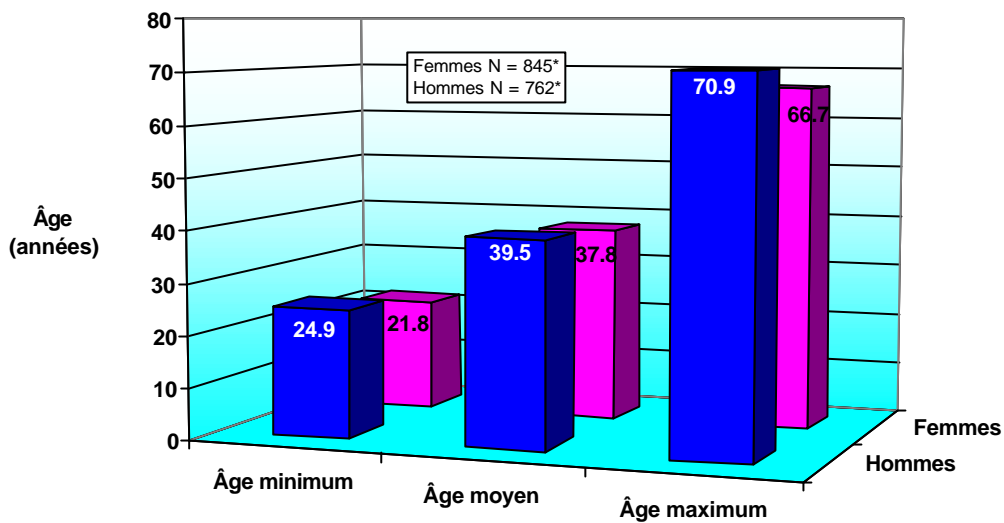
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Âge

La moyenne d'âge des adoptants se situe à 39,5 ans pour les hommes et à 37,8 ans pour les femmes (voir le graphique 2.4). Les deux cas où les adoptants avaient un âge avancé, soit 70,9 ans pour une adoptante et 66,7 pour un adoptant étaient des adoptions « famille ».

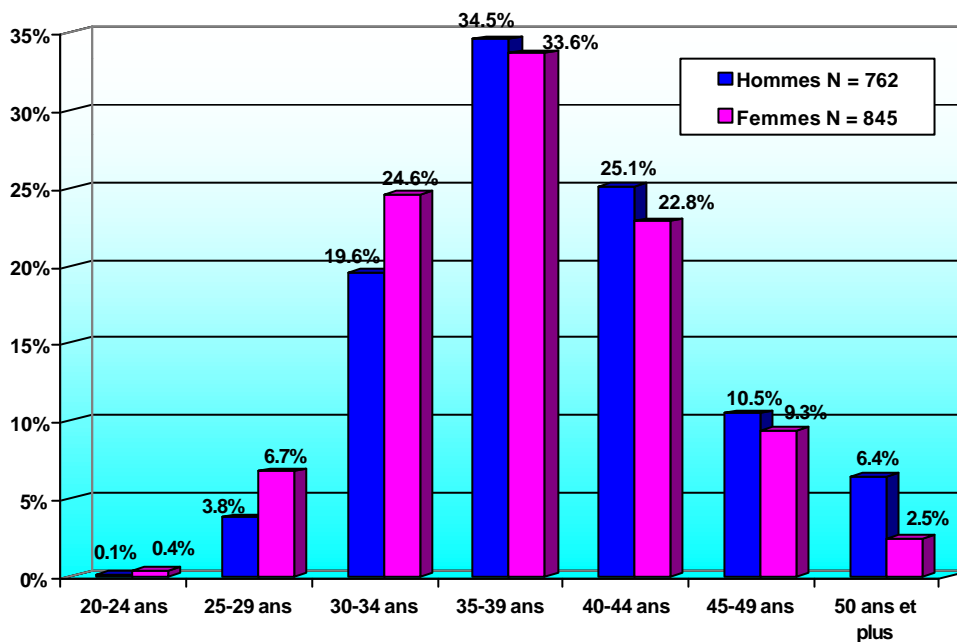
La majorité des adoptants ont entre 30 et 44 ans, les femmes se retrouvent davantage dans les groupes des 30 à 39 ans et les hommes, dans ceux des 35 à 44 ans (voir le graphique 2.5).

Graphique 2.4
Âges minimum, moyen et maximum des adoptants,
Québec, 1999



* Les parents adoptant plus d'un enfant simultanément ne sont comptabilisés qu'une seule fois.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.5
Répartition des adoptants selon le groupe d'âge, Québec, 1999

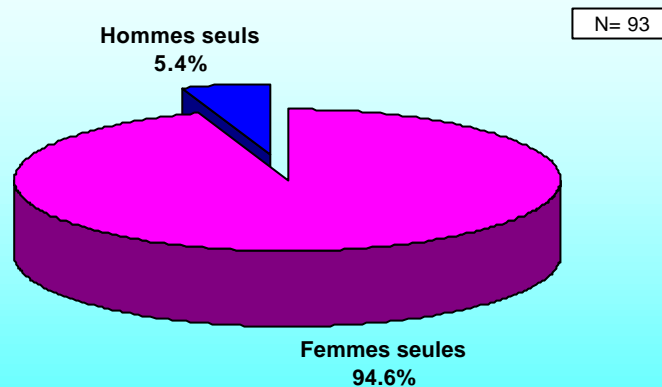


Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Particularités des personnes qui adoptent seules

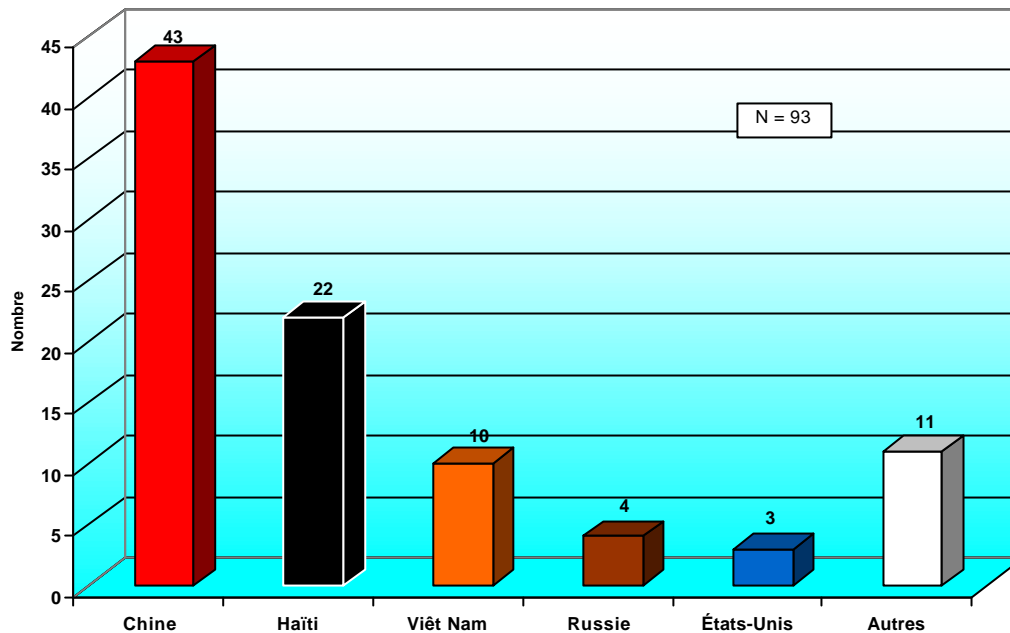
Les personnes qui adoptent seules sont majoritairement des femmes, soit dans une proportion de 94,6 % (voir le graphique 2.6). Certains pays, dont les quatre où l'on retrouve le plus grand nombre d'adoptions, permettent aux personnes adoptant seules d'entreprendre de telles démarches. Ainsi, à l'instar des couples, elles adoptent principalement dans ces pays, soit en Chine, en Haïti, au Viêt Nam et en Russie (voir le graphique 2.7).

Graphique 2.6
Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules selon le sexe, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.7
Répartition des adoptions réalisées par des personnes adoptant seules
selon le pays d'origine des enfants, Québec, 1999

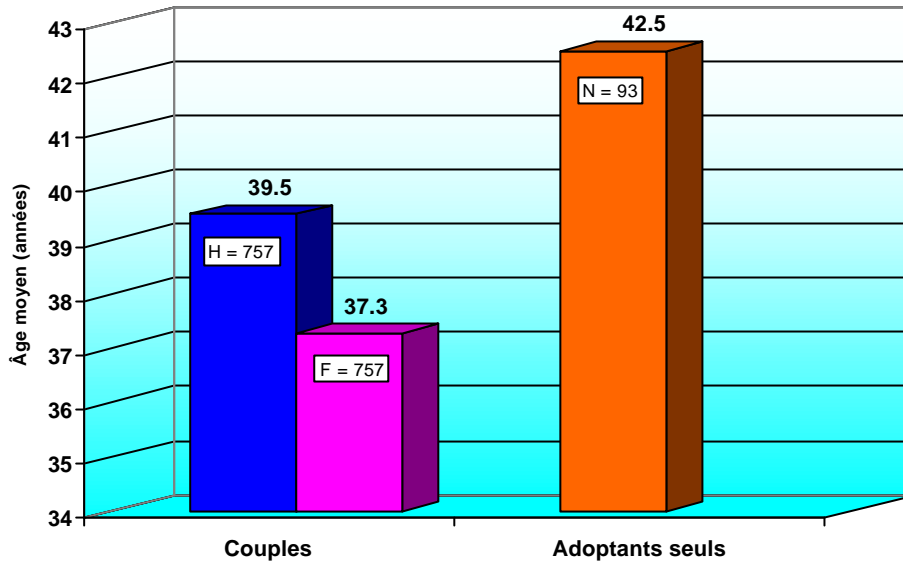


Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Les personnes qui adoptent seules sont plus âgées que celles qui adoptent en couple, soit respectivement 42,5 ans et 38,4 ans (voir le graphique 2.8).

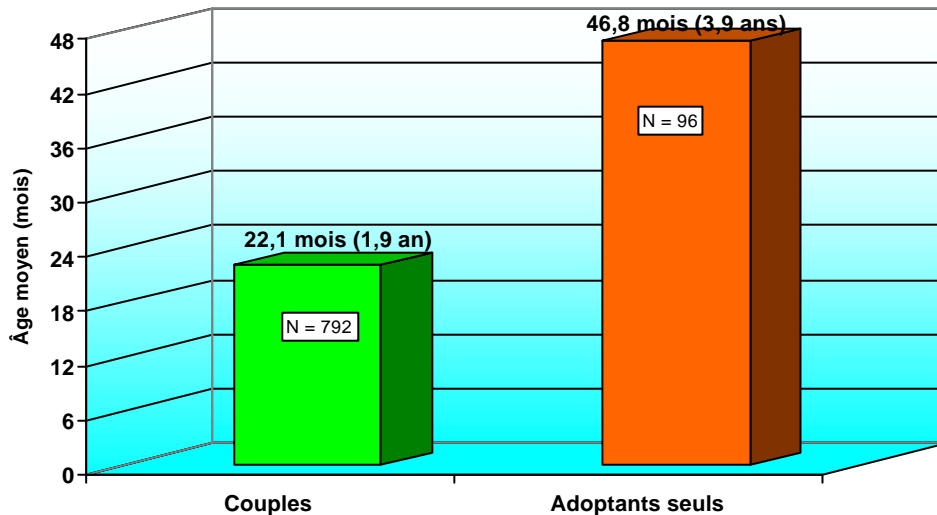
L'âge des enfants adoptés par des personnes seules est plus élevé que celui des enfants adoptés par des couples : l'âge moyen est de 46,8 mois dans le premier cas contre 22,1 mois dans le second (voir le graphique 2.9).

Graphique 2.8
Âge moyen des adoptants selon le mode de vie conjugale,
Québec, 1999



* Les adoptants seuls ne sont pas classés selon le sexe à cause du nombre restreint d'hommes dans cette situation.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

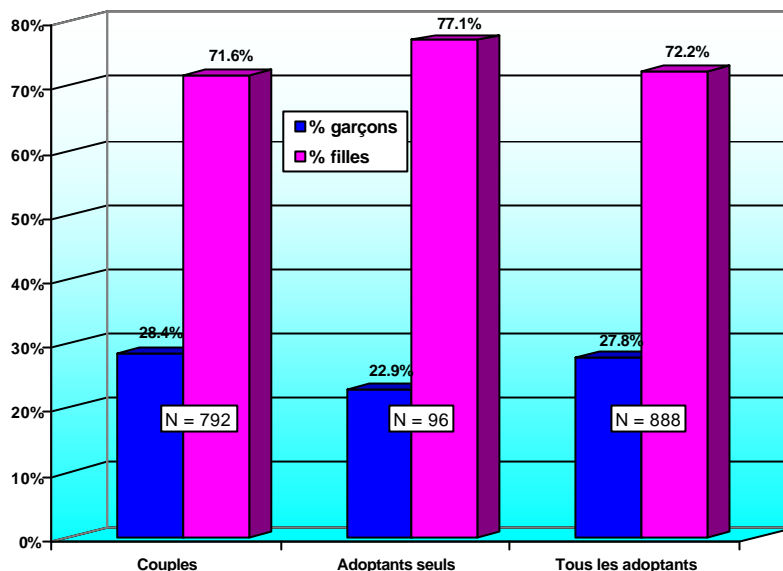
Graphique 2.9
Âge moyen des enfants selon le mode de vie conjugale
des adoptants, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

On ne constate que peu de différences entre les personnes qui adoptent seules et les couples quant à la répartition selon le sexe des enfants adoptés (voir le graphique 2.10).

Graphique 2.10
Proportions des enfants adoptés selon le sexe et
selon le mode de vie conjugale des adoptants, Québec, 1999



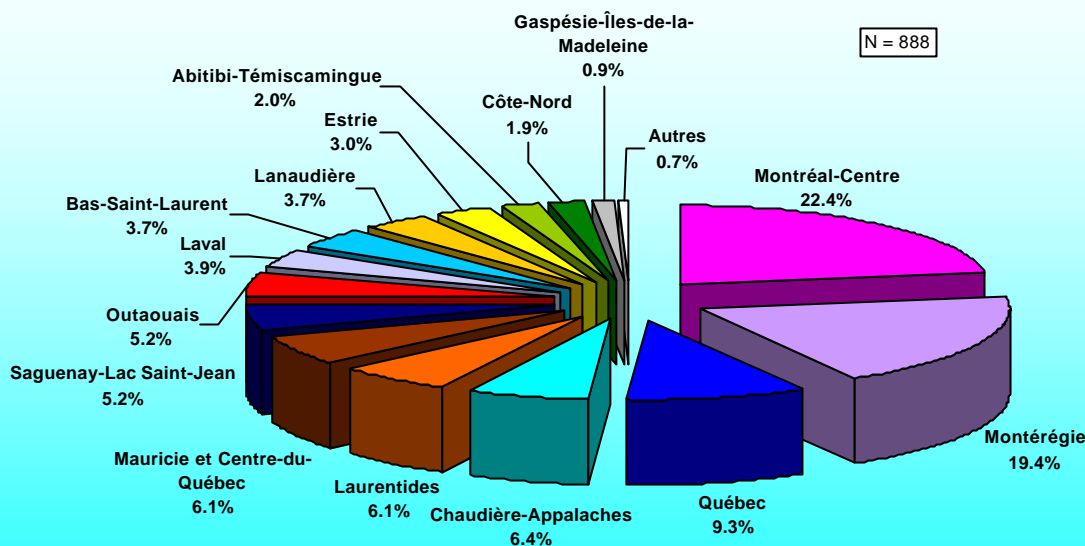
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Enfin, la proportion d'adoptants seuls est plus élevée parmi les adoptions d'enfants apparentés, où elle atteint 44,2 % comparativement à 10,8 % pour l'ensemble des adoptions, toutes catégories confondues.

Lieu de résidence

Afin de réaliser le portrait du lieu de résidence des adoptants, nous avons, ici également, réparti les adoptions selon la région sociosanitaire où habitaient les adoptants au moment de l'émission de la lettre de non-objection. Rappelons que le Québec est divisé en dix-huit régions sociosanitaires qui correspondent chacune à un secteur géographique délimité à des fins d'attribution des ressources en matière de santé et qui coïncident généralement aux limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC). Cette répartition permet de voir que le Grand Montréal (Montréal-Centre, Montérégie et Laval) regroupait 45,7 % de toutes les adoptions réalisées en 1999, Montréal-Centre comptabilisant à elle seule 22,4 % des adoptions (voir le graphique 2.11). Dans ce dernier cas, une analyse plus approfondie montre une concentration un peu plus forte d'adoptants dans les secteurs ouest de l'île (Outremont, Pierrefonds, Verdun/Île-des-Sœurs, Kirkland, Pointe-Claire, Dorval, etc.) et de la ville de Montréal (exemple : Notre-Dame-de-Grâce).

Graphique 2.11
Adoptions internationales selon la région sociosanitaire
de résidence des adoptants, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Toutefois, on constate que l'adoption internationale n'est pas l'apanage des résidents de la zone métropolitaine. En effet, la région de Québec compte 9,3 % des adoptions internationales alors que les régions de la Chaudière-Appalaches, des Laurentides, de Lanaudière, de la Maurice et du Centre-du-Québec, du Saguenay – Lac-Saint-Jean et de l'Outaouais présentent des proportions de 5 % à 7 % chacune. Les autres régions enregistrent pour leur part des proportions moindres.

La répartition des adoptions internationales et celle de la population du Québec selon les régions sociosanitaires sont assez semblables¹.

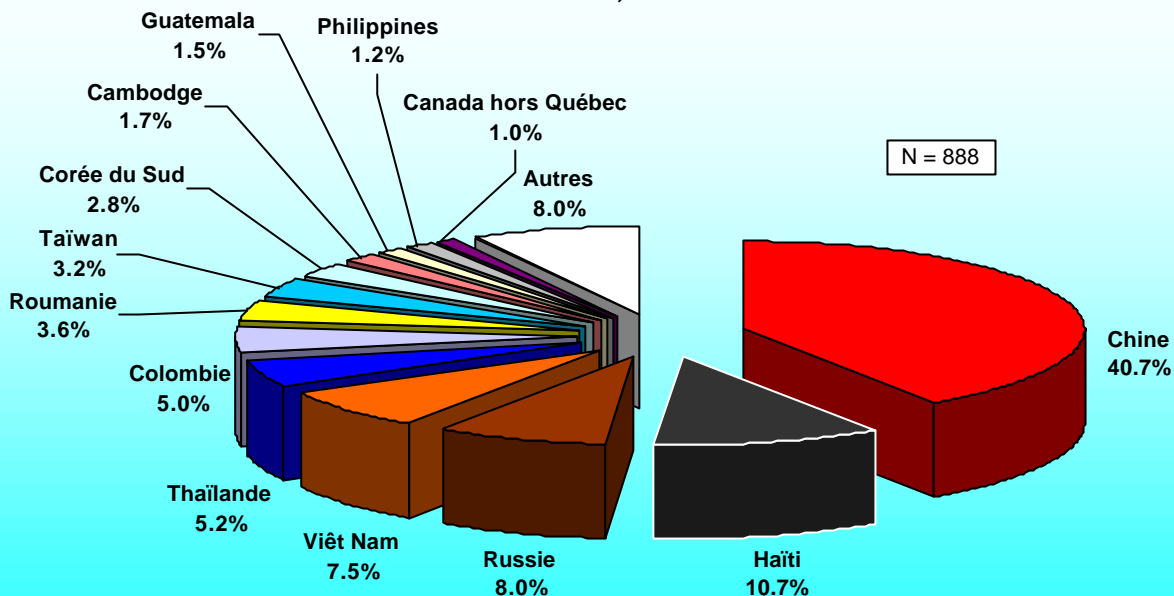
2.3 Portrait des enfants adoptés

Pays d'origine

En 1999, les enfants adoptés venaient principalement de la Chine, d'Haïti, de la Russie, du Viêt Nam, de la Thaïlande et de la Colombie (voir le graphique 2.12).

¹ Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec, la population du Québec se répartissait en 1999 comme suit : Montréal (24,5 %), Montérégie (17,9 %), Québec (8,8 %), Laurentides (6,3 %), Lanaudière (5,4 %), Laval (4,7 %), Outaouais (4,3 %).

Graphique 2.12
Adoptions internationales selon le pays d'origine des enfants,
Québec, 1999

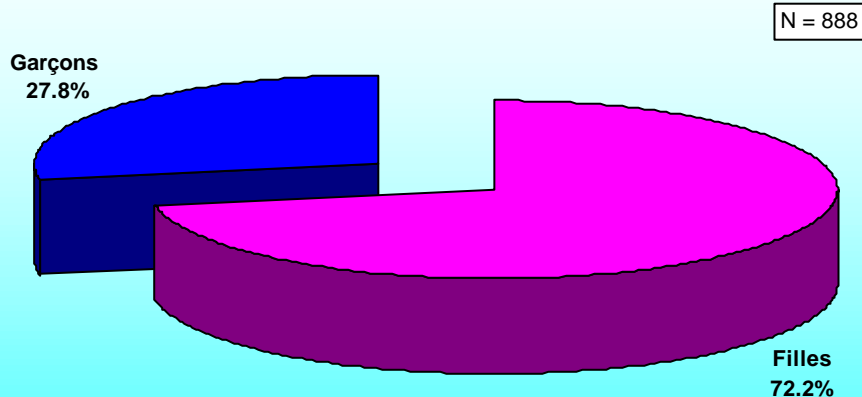


Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Sexe

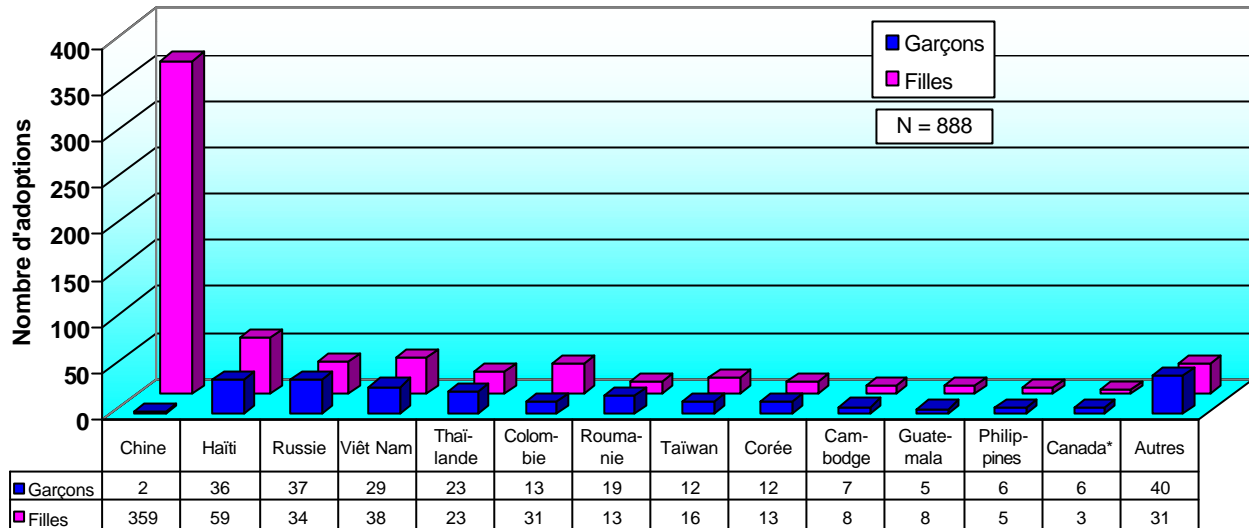
La grande majorité des enfants adoptés sont des filles (72,2 %), mais cette proportion est nettement influencée par le fait qu'on ne compte que 2 garçons parmi les 361 enfants venant de la Chine (voir le graphique 2.13). Si l'on exclut la Chine, la proportion de filles atteint 53,5 %. Le graphique 2.14 montre la répartition des filles et des garçons selon les principaux pays d'origine des enfants.

Graphique 2.13
Répartition des adoptions selon le sexe de l'enfant, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.14
Sexe de l'enfant selon le pays d'origine, Québec, 1999



* Toutes les adoptions hors Québec sont sous la responsabilité du Secrétariat à l'adoption internationale. Ceci inclut les adoptions d'enfants domiciliés ailleurs au Canada. Ces dernières représentent environ 1 % du nombre total d'adoptions internationales.

Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.

Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

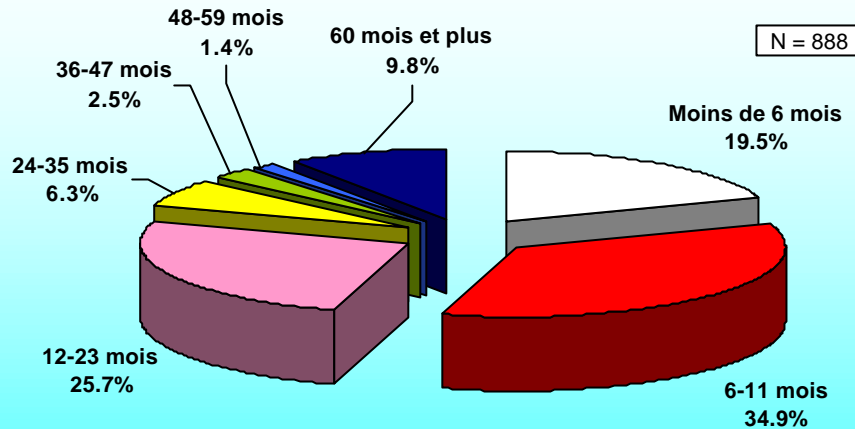
Âge

Il importe de rappeler ici que l'âge de chaque enfant a été calculé à la date d'émission de la lettre de non-objection par le SAI et non à celle de l'arrivée de l'enfant au Québec. Comme il peut s'écouler plusieurs mois entre ces deux dates, les données utilisées dans la présente étude statistique montrent une légère sous-estimation de l'âge des enfants adoptés qu'ils ont au moment de leur arrivée au Québec.

Ainsi, on constate que plus de la moitié des enfants adoptés hors Québec (54,4 %) avaient moins de 12 mois au moment de l'émission de la lettre de non-objection. Cette proportion comprend les bébés de moins de 6 mois, qui représentent à eux seuls 19,5 % de tous les enfants adoptés. À l'autre extrémité de l'échelle, 11,2 % des enfants avaient au moins 48 mois lorsque la lettre de non-objection a été émise (voir le graphique 2.15). La moyenne d'âge se situe à 24,8 mois.

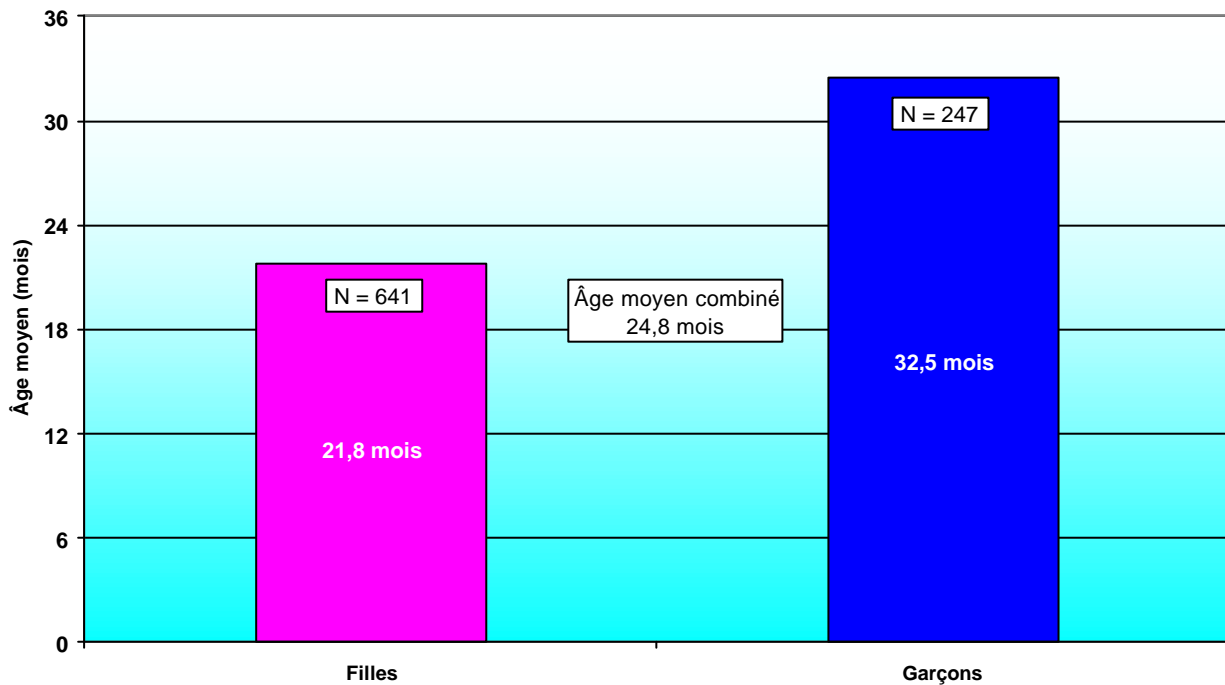
Les garçons étaient un peu plus âgés que les filles, l'âge moyen étant respectivement de 32,5 mois et 21,8 mois (voir le graphique 2.16).

Graphique 2.15
Répartition des enfants adoptés selon le groupe d'âge,
Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.16
Âge moyen des filles et des garçons adoptés à l'étranger, Québec, 1999

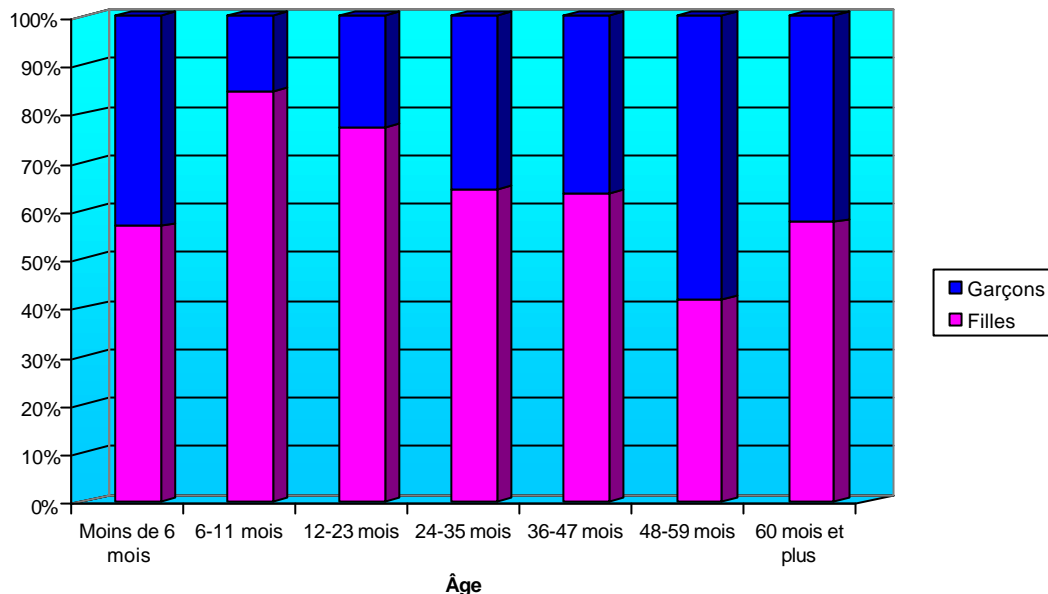


Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

L'examen de la distribution des garçons et des filles selon les différentes tranches d'âge laisse voir une concentration relativement plus prononcée des garçons chez les enfants de 2 ans ou plus (voir

le graphique 2.17) . Par ailleurs, la présence marquée des filles chez les bébés de 6 à 11 mois est principalement attribuable à la prédominance de ce groupe d'âge chez les enfants d'origine chinoise.

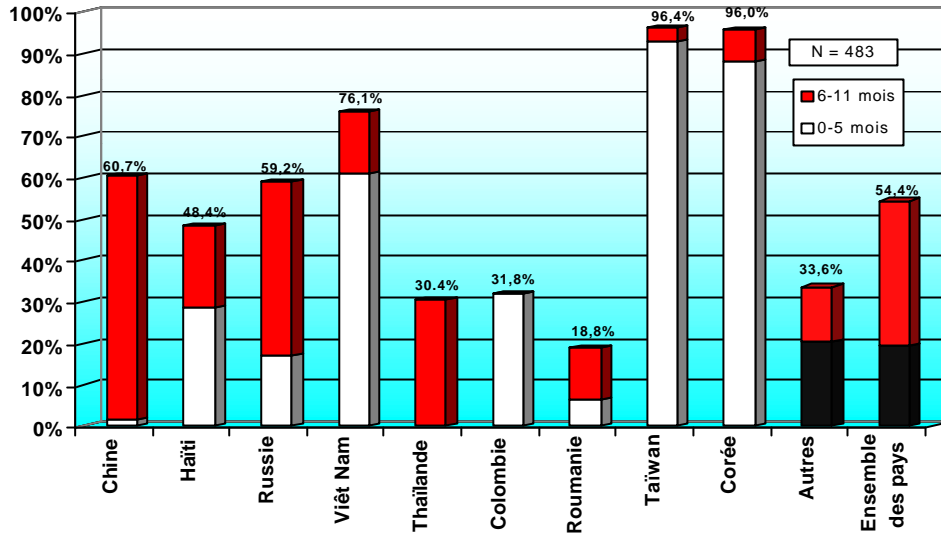
Graphique 2.17
Proportions des garçons et des filles selon l'âge des enfants adoptés,
Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

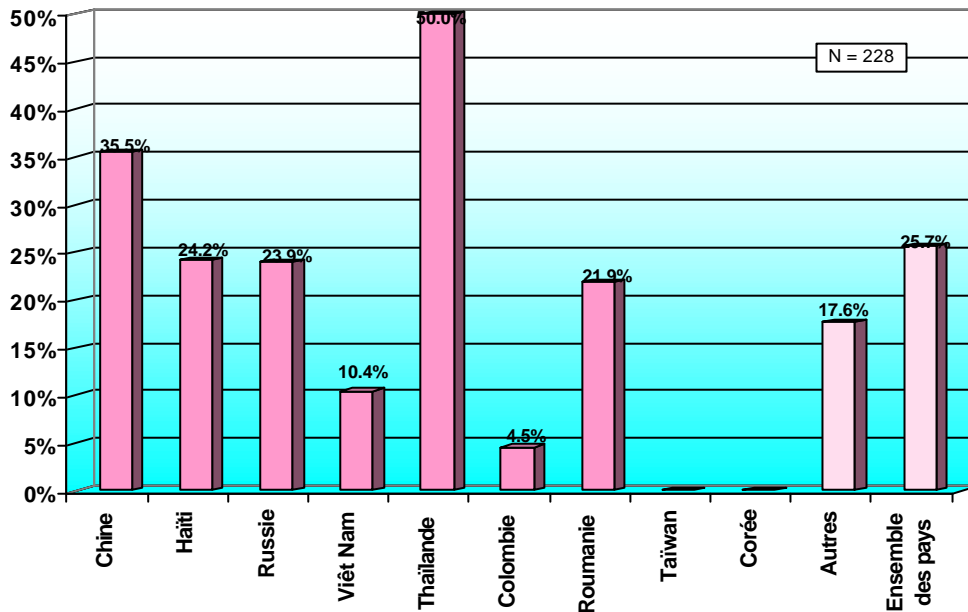
La presque totalité des adoptions d'enfants taiwanais et coréens concernent des bébés âgés de moins de 12 mois, dont une large majorité d'enfants de moins de 6 mois. La majorité des enfants venant du Viêt Nam, de la Chine, de la Russie et d'Haïti ont également moins de 12 mois. Par contre, les enfants ayant entre 12 et 23 mois comptent pour 50 % des adoptions d'enfants originaires de Thaïlande, tandis que 50 % des enfants roumains adoptés avaient entre 24 et 47 mois. Finalement, notons que près de la moitié (45,5 %) des enfants colombiens adoptés avaient 48 mois ou plus, ce qui s'explique par le grand nombre d'adoptions de fratries en provenance de ce pays (voir le graphiques 2.18 à 2.21).

Graphique 2.18
Proportions des enfants adoptés ayant moins de 12 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999



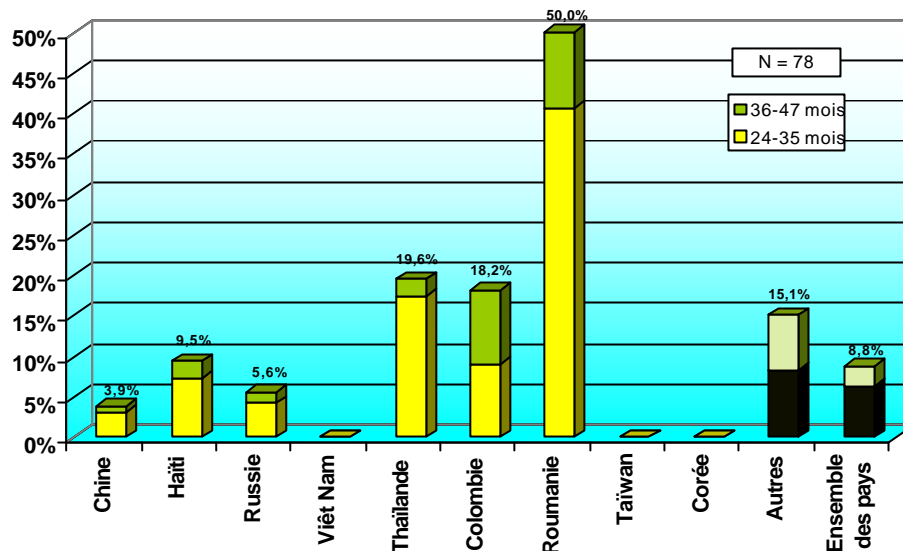
* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.19
Proportions des enfants adoptés ayant entre 12 et 23 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999



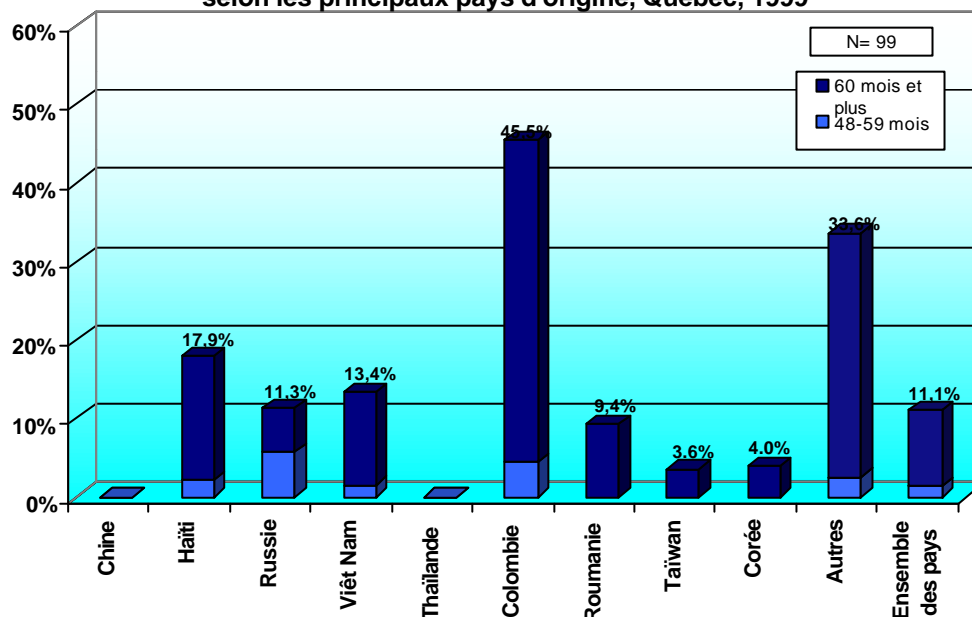
* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.20
Proportions des enfants adoptés ayant entre 24 et 47 mois*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999



* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.21
Proportions des enfants adoptés ayant 48 mois ou plus*
selon les principaux pays d'origine, Québec, 1999



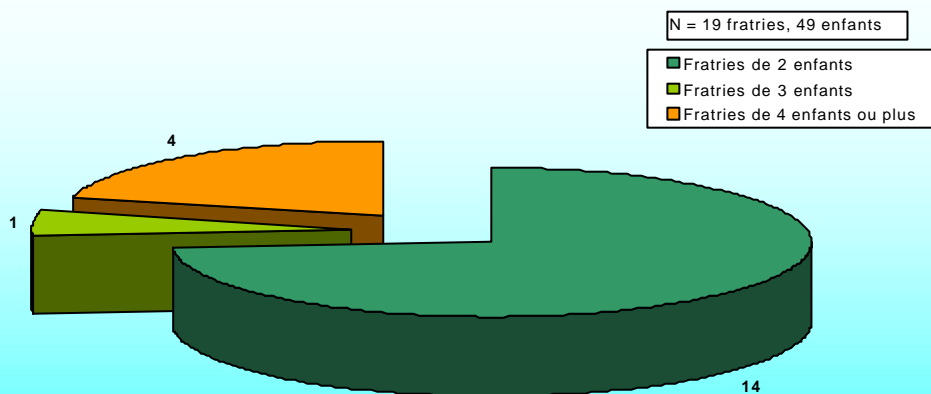
* L'âge de l'enfant est calculé au moment de l'émission de la lettre de non-objection.
 Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Fratries

En 1999, dans la majorité des adoptions internationales (96,6 %), un seul enfant était adopté au cours d'une même démarche. Toutefois, 3,3 % des démarches concernaient l'adoption simultanée de plusieurs enfants, le cas le plus fréquent étant l'adoption de plusieurs membres d'une même fratrie (2,1 % de l'ensemble des démarches).

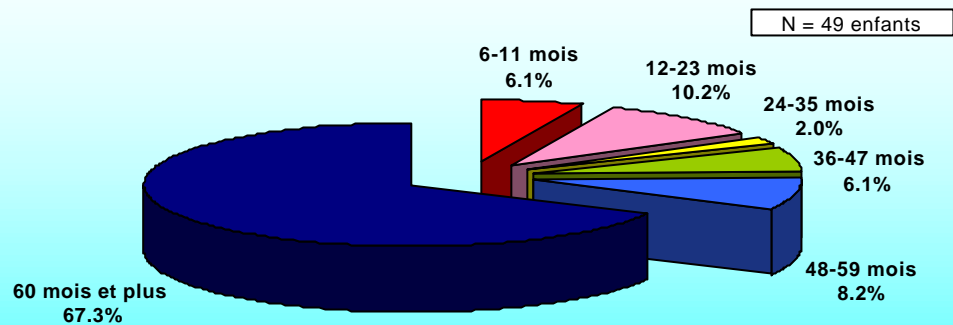
Ainsi, on dénombre 29 cas où plus d'un enfant a été adopté simultanément au cours de la même démarche. Parmi ces cas, on compte 19 adoptions de fratries, c'est-à-dire l'adoption simultanée de deux enfants ou plus ayant au moins un parent commun. Une de ces fratries était composée de trois enfants, quatre autres étaient constituées d'au moins quatre enfants, toutes les autres en comptaient deux (voir le graphique 2.22). Il y a presque autant de garçons que de filles (53,1 % des enfants adoptés au sein d'une fratrie sont des filles) et la moyenne d'âge des enfants ainsi adoptés atteint 7,4 ans. D'ailleurs, plus des deux tiers (67,3 %) de ces adoptions concernent des enfants de 5 ans ou plus (voir le graphique 2.23). Les principaux pays d'origine des fratries étaient la Colombie, qui regroupe 32 % de celles-ci, suivie d'Haïti et de la République démocratique du Congo avec 11 % (voir le graphique 2.24). Par ailleurs, seize couples et trois personnes seules ont adopté des fratries. Dans dix cas, les adoptions se sont faites par l'intermédiaire d'un organisme agréé alors que, dans les neuf autres cas, les adoptions se sont faites sans intermédiaire, sept ayant été effectuées par des personnes apparentées aux enfants et les autres, par des personnes non apparentées aux enfants de la fratrie.

Graphique 2.22
Adoptions internationales de fratries, Québec, 1999



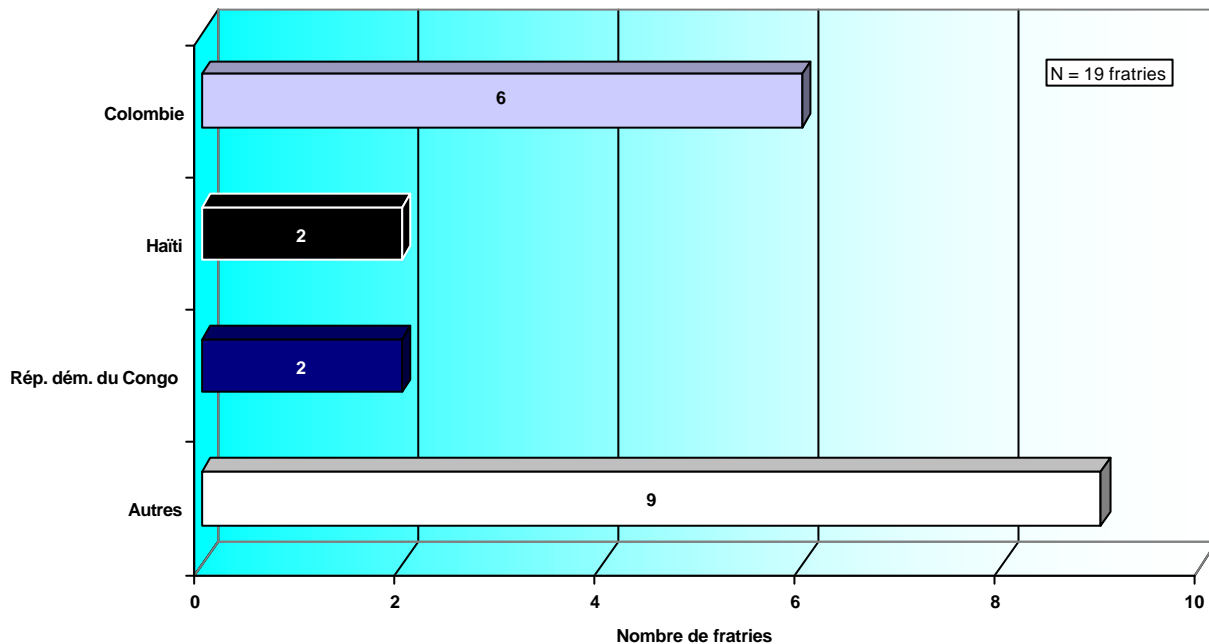
Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.23
Répartition des enfants adoptés au sein de fratries
selon les groupes d'âge, Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

Graphique 2.24
Pays d'origine des fratries adoptées au Québec, 1999



Source : lettres de non-objection émises par le SAI, 1999.
 Graphique réalisé par le Secrétariat à l'adoption internationale.

www.msss.gouv.qc.ca/adoption



Ministère de
la Santé et des Services sociaux

Secrétariat à l'adoption
internationale